

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 3

MONTREAL, LE MERCREDI 13 JANVIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Que fera le CRTC?

En plein milieu de négociations avec ses téléphonistes et techniciens, Bell Canada a lancé cette bombe: nul besoin de discuter plus avant avec les 2400 téléphonistes; toutes leurs conditions de travail sont remises en question et devront être renégociées à la baisse avec une société contrôlée par des intérêts américains. Que fait donc le CRTC?

Depuis quelques années, Bell Canada rongé son frein. Elle juge que ses téléphonistes sont payés trop cher. Il est vrai que les centres d'appels — les numéros 1-800 pour le service à la clientèle, par exemple — se sont multipliés au pays et ont facilement trouvé des jeunes, bilingues, disposés à travailler pour 10 \$ l'heure. Les téléphonistes, qui font un travail semblable, sont souvent bien moins jeunes; elles ont 20 ou 25 ans d'ancienneté. Au sommet de l'échelle, elles gagnent 20 \$ l'heure et jouissent d'un fonds de retraite convenable. Et ces femmes pourraient coûter encore plus cher, craint-on chez Bell, en raison d'un jugement sur l'équité salariale.

Bref, les téléphonistes sont de dignes représentantes de la classe moyenne. Mais elles font un travail qui demande peu de qualifications, et en cette ère de prétendu progrès économique, de quel droit pourraient-elles revendiquer un tel privilège si elles n'accomplissent qu'un travail simple? C'est la froide logique des années 90 et c'est celle de Bell Canada.



Robert Dutrisc

Pour arriver à ses fins, Bell sait qu'il est inutile de négocier avec le syndicat. «Les gens n'ont pas besoin d'un syndicat pour négocier en leur nom des baisses de salaire. Ils peuvent le faire tout seuls», affirme un syndicaliste. C'est dans la logique des choses. Bell opte plutôt pour la sous-traitance. Et pour que ça lui coûte encore moins cher, elle choisit une entreprise américaine.

Les Américains ne font pas dans la dentelle. Ils font des «rationalisations» sans faire de sentiment. Ils coupent dans le gras, et au diable les considérations sociales. Jean Monty, le président de BCE, la société-mère de Bell Canada, l'a bien compris. Dans une entrevue au *Devoir* l'an dernier, il affirmait qu'il ne voulait pas acheter une autre compagnie de téléphone au Canada parce qu'il serait forcé de mettre du monde à la porte. «Est-ce politiquement faisable au Canada? Aux États-Unis, ils le font. Mais la culture américaine est plus apte à accepter ce genre de choses-là que la nôtre», avait-il dit.

Or, pour réduire les conditions de travail de ses téléphonistes, Bell s'associe à la société américaine Excell Global Services. Quand on demande l'assistance-annuaire pour obtenir le numéro de cette entreprise, en Arizona, c'est un employé d'Excell qui répond. Il est payé entre 8 et 10 \$ US l'heure.

A sa décharge, Bell soutient qu'elle ne fait pas d'argent avec son service d'assistance-annuaire. Ce n'est pas la première fois qu'on entend ça. Bell ne fait pas d'argent avec son service local non plus, dit-elle, sauf que tout le monde voudrait bien en avoir une part du gâteau.

Soyons sérieux: on se demande vraiment comment Bell arrive à ne pas faire d'argent avec l'assistance-annuaire. Cela dépasse l'entendement du simple mortel. On ne peut malheureusement pas compter sur Bell pour nous expliquer ce phénomène; la compagnie ne dévoile pas ses chiffres. Mais permettons-nous un petit calcul. Bell reçoit 75 ¢ par appel au 411, le service d'assistance-annuaire; la compagnie a répondu l'an dernier à 225 millions d'appels. Si on présume que 10 % de ces appels ne sont pas facturés pour diverses raisons, Bell devrait empocher quelque 150 millions. Ses téléphonistes lui coûtent 80 millions en salaires, à quoi on ajoute les avantages sociaux; arrondissons à 100 millions, pour un bénéfice d'exploitation de 50 millions. Pas si mal.

S'il y a un problème, il est à venir, i.e. quand la concurrence fera rage dans la téléphonie locale. Le tarif maximum de 75 ¢, autorisé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), ne pourrait plus tenir. La nature et l'étendue du service pourraient changer. C'est aussi une tendance continentale: le géant AT&T aux États-Unis le fait, pourquoi pas Bell Canada?

La décision de Bell pose un joli problème de réglementation. En vertu de la Loi sur les télécommunications, tout télécommunicateur faisant affaire au Canada doit être contrôlé par des intérêts canadiens. La nouvelle entreprise d'assistance téléphonique ne le sera pas.

Le CRTC oblige toutes les compagnies de téléphonie locale à offrir un service d'assistance-annuaire. C'est une activité réglementée qui fait partie intégrante du rôle et de la fonction d'un télécommunicateur local. Si le CRTC ouvre une brèche et permet à Bell de céder à une société américaine cette fonction réglementée, qui pourra empêcher la compagnie de téléphone de céder à la sous-traitance étrangère une ou l'autre de ses activités, voire l'ensemble de ses activités?

Le CRTC ne manquera pas de recevoir une plainte à ce sujet. L'organisme baissera-t-il les bras devant l'invincible pression continentale? Edulcorera-t-il les exigences de la loi en matière de propriété canadienne, déjà mises à mal par les contorsions d'AT&T Canada? C'est à voir, surtout pour ceux qui s'intéressent au rôle du CRTC dans les télécommunications.

MÉTÉO

Montréal Faible neige le matin. Dégagement en après-midi. Max: -17 Min: -19
Québec Ciel variable. Max: -17 Min: -23
 Détails, page B 4

INDEX

7 8313 00066 4 5
 Annonces B 4 Horizon B 1
 Avis publics B 6 Les sports B 6
 Bourse B 3 Montréal A 3
 Culture B 8 Mots croisés B 4
 Économie B 2 Politique A 5
 Éditorial A 6 Télévision B 7
 www.ledevoir.com

HORIZONS

Josée Blanchette:
 Tradition orale,
 page B 1



HORIZONS

Mieux que la logique pure,
 l'intelligence du cœur,
 page B 1



ÉCONOMIE

Desjardins et la Caisse
 de dépôt créent Fonds
 mutuels Cartier, page B 2

Union sociale: un accord-cadre pourrait intervenir d'ici deux mois

MARIO CLOUTIER
 MANON CORNELLIER
 LE DEVOIR

Les négociations fédérales-provinciales sur l'union sociale progressent et pourraient s'accélérer afin de permettre la conclusion d'un accord-cadre d'ici «un ou deux mois», ont affirmé hier les coprésidents du groupe de ministres responsables des pourparlers.

Selon la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, et le ministre des Affaires intergouvernementales de la

Saskatchewan, Bernhard Wiens, des progrès importants — qu'ils n'ont jamais décrits — ont été réalisés lors de la réunion ministérielle qui avait lieu hier à Halifax.

Personne n'a contredit leur constat optimiste mais certains ministres ont cru bon de se montrer plus prudents. Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a parlé d'une journée «utile, positive et constructive» mais a confié au *Devoir* qu'il demeure inquiet face aux intentions d'Ottawa. Il a souligné que la ministre McLellan n'a pas donné de réponses précises et détaillées aux questions qu'il a soulevées. «Nous

ignorons la portée exacte de l'ouverture manifestée par le fédéral. Nos questions sont restées sans réponses sur la possibilité de voir d'autres interventions unilatérales du fédéral comme celle des bourses du millénaire.»

Malgré tout, «le Québec va continuer à prendre part au processus actuel», a déclaré le ministre Facal. On espérait recevoir un signal d'ouverture [du gouvernement fédéral] et nous avons reçu ce signal». Aux journalistes réunis à Halifax, il a dit: «Si je n'avais pas perçu de possibilité de progrès,

VOIR PAGE A 8: UNION SOCIALE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Il faut rétablir l'autorité. [...] Ça n'a plus de bon sens. C'est une forme d'anarchie. Si le gouvernement veut tolérer l'anarchie, moi, je n'ai pas la capacité de congédier des gens», a déclaré hier le maire Pierre Bourque.

Conflit entre Montréal et ses pompiers

Bourque avoue son impuissance

Le maire demande à Québec des outils de gestion pour mater les syndiqués

KATHLEEN LÉVESQUE
 LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque avoue son impuissance à régler le conflit entre Montréal et ses pompiers, se tournant ainsi à nouveau vers le gouvernement du Québec pour obtenir des outils de gestion afin de mater les syndiqués.

«Il faut donner à la Ville la capacité de gérer ses affaires. Il y a toute une pléiade de possibilités. [Le droit de lock-out] en est une. Il faut rétablir l'autorité. [...] Ça n'a plus de bon sens. C'est une forme d'anarchie. Si le gouvernement veut tolérer l'anarchie, moi, je n'ai pas la capacité de congédier des gens», a déclaré hier M. Bourque.

Aux prises avec un litige qui va souiller sur fond de sabotages et de poursuites juridiques de part et d'autre, Pierre Bourque ressort sa revendication de 1995. A cette époque, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) avait ouvert la voie en réclamant le droit (perdu en 1982) de décréter un lock-out, dans le respect des services essentiels. Montréal et les autres municipalités arguaient que les conflits de travail se déroulent toujours à sens unique, les employés pouvant faire la grève alors que les employeurs doivent se contenter de la liste établie par le Conseil des services essentiels. La requête municipale n'a jamais été plus loin qu'une analyse du gouvernement, qui planifiait alors la tenue du référendum sur



VOIR PAGE A 8: BOURQUE

Lire aussi en page A 6

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon

Les Basques face à la paix

L'effet Guggenheim

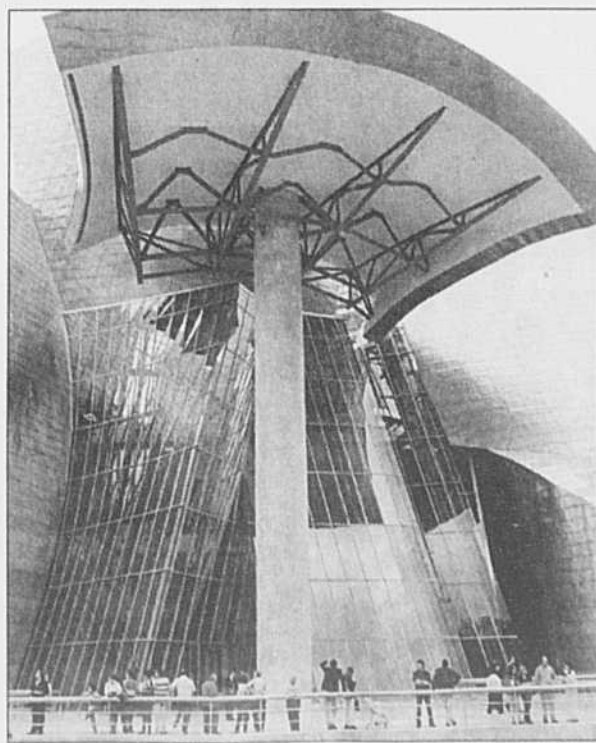
Comment un musée est devenu le symbole du dynamisme retrouvé du Pays basque

Dernier d'une série de quatre articles

CHRISTIAN RIOUX
 ENVOYÉ DU DEVOIR
 À BILBAO

C'est une fleur argentée? Un escargot extravagant? Une pièce d'aluminium froissé? Une garniture de crème chantilly? Non, tout simplement un musée! Un musée qui, en un peu plus d'un an, a conquis le monde entier, séduit les amateurs d'art comme le grand public et est devenu le symbole de la renaissance économique et culturelle de la métropole basque: Bilbao.

Au Moyen Âge ou à la Renaissance, on aurait construit une cathédrale. En cette fin de siècle, les musées ont la cote. On y entre en silence, comme dans un lieu saint, en suivant de longues processions pour admirer un Miro dans un recueillement que ni les flashs ni les jeux des enfants n'ont le



ARCHIVES LE DEVOIR

Le musée Guggenheim, à Bilbao.

VOIR PAGE A 8: BASQUES

Flynt promet de «faire exploser le Parti républicain»

Le super-pornocrate fait une autre victime: Bob Barr

PATRICK SABATIER
 LIBÉRATION

Washington — «Les experts et les juristes vont se disputer à mort pour savoir si Bill Clinton a commis un parjure et a fait obstruction à la justice. Mais la vérité toute nue, c'est qu'il ne s'agit de rien d'autre que de sexe.» Larry Flynt, le super-pornocrate, ne pouvait s'empêcher de frétiller de plaisir dans sa chaise roulante en répondant hier matin aux questions de la chaîne CBS. La veille, le patron de *Hustler* avait une nouvelle fois mis le nez des politiciens et des médias dans le stupre et le sordide dont il a fait son gagne-pain, mais aussi une arme dans la «guerre du sexe» qui fait rage à Washington depuis qu'y a éclaté le Monica-gate. Lors d'une conférence de presse dans ses bureaux de Los Angeles, Flynt a traîné dans la boue Bob Barr, représentant de Géorgie, chef de file des «enragés» anti-clintoniens au Congrès et un des treize «procureurs» chargés de prouver les accusations de «parjure» et «obstruction de la justice» portées contre Clinton devant le Tribunal de la destitution qui se réunira demain.

Selon Flynt, Barr aurait lui-même menti sous serment et fait obstruction à la justice lors du procès de divorce qui

VOIR PAGE A 8: FLYNT

Lire aussi en page A 8

■ La «version cauchemardesque du rêve américain»

• LES ACTUALITÉS •

Libéré par des guérilleros colombiens

Reinhart retrouve sa famille

L'homme d'affaires ne regrette pas ses trois mois de captivité

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le directeur d'une compagnie minière qui a été retenu en otage par des guérilleros colombiens a retrouvé hier sa femme et ses deux filles à l'aéroport international Pearson de Toronto.

Norbert Reinhart a retrouvé 15 membres de sa famille dans une salle qui avait été mise à leur disposition, avant de répondre aux questions des journalistes qui l'attendaient à l'extérieur des douanes. Plus tard au cours de la journée, il s'est rendu chez ses parents, qui habitent au nord de Toronto, puis il est rentré chez lui, en Alberta.

Accompagné de sa femme, Casey, et de leurs deux filles de six et deux ans, M. Reinhart a précisé que sa liberté retrouvée lui donnait l'impression de goûter en même temps toutes les saveurs du monde.

Son entreprise, Terramundo Drilling, était sous contrat en Colombie avec Greystar Resources, de Vancouver, lorsqu'un de ses employés, Ed Leonard, âgé de 60 ans, fut kidnappé en juin par les forces armées révolutionnaires de Colombie.

M. Reinhart, qui a été libéré vendredi en échange d'une rançon de 70 000 \$ US, ne regrette aucunement d'avoir pris la place de son employé et d'avoir

passé trois mois en captivité.

Il dit qu'il savait que ce serait difficile pour sa famille, mais il croyait que c'était la façon la plus rapide de régler la situation. «Il fallait le faire, et je savais que Casey et les filles étaient assez fortes pour tenir le coup», a-t-il déclaré.

M. Reinhart a précisé que plusieurs informations concernant sa captivité étaient erronées. Il a nié notamment avoir changé de place avec M. Leonard pour éviter que son entreprise ne doive payer plusieurs millions en assurance responsabilité civile.

Il dit qu'il a passé la majorité de ses 94 journées de captivité dans un camp isolé de la jungle, sous l'œil vigilant de huit rebelles armés. Il était limité dans ses mouvements, un câble de sept mètres étant fixé à ses vêtements. «J'étais attaché, mais c'était plus un symbole qu'une mesure de sécurité», dit-il.

Même s'il ne s'est jamais senti menacé par les rebelles et qu'il a été généralement bien traité, il dit qu'il a craint pour sa vie à certains moments à cause de la présence des armes.

Il croit que les rebelles ont eu recours à l'enlèvement pour des raisons d'argent. Leur projet de changements sociaux en 10 points ne justifie aucunement leur geste, dit-il. «Rien ne justifie le fait d'extorquer de l'argent et de violer les droits des gens.»



ANDY CLARK REUTERS

La joie était au rendez-vous lorsque l'homme d'affaires Norbert Reinhart est arrivé à l'aéroport de Toronto, hier. Sa femme Casey Reinhart et leur fille Molly, deux ans, ont pu serrer dans leurs bras l'homme qui était détenu depuis 94 jours en Colombie. Reinhart, 49 ans, s'était lui-même livré aux rebelles des Forces armées révolutionnaires de Colombie le 6 octobre en échange de son employé de 60 ans, Ed Leonard.

Commission mondiale des barrages

Hydro tente d'acheter la CMB, déplacent les Innus

À la limite, les Innus n'hésiteront pas à boycotter les audiences

LOUIS-GILLES FRANÇOIS
LE DEVOIR

Hydro-Québec «tente d'acheter la Commission mondiale des barrages [CMB], comme Salt Lake City l'a fait avec le Comité international olympique», a déclaré hier le porte-parole des Innus du Québec et du Labrador, Guy Bellefleur.

Ce dernier réagissait à l'information publiée dans *Le Devoir* hier selon laquelle Hydro-Québec versera 200 000 \$ en deux ans à la commission internationale pour mener à terme son analyse des impacts des grands barrages dans le monde. Hydro-Québec a aussi obtenu de la CMB de pouvoir siéger à son comité d'experts, ce que le porte-parole innu a assimilé à une «situation de conflit d'intérêts car Hydro-Québec va se retrouver dans ces dossiers en position de juge et de partie».

«Quand j'ai lu l'article du *Devoir*, a expliqué M. Bellefleur, je me suis demandé comment la commission internationale avait pu accepter de l'argent d'un des accusés principaux. Je me suis demandé aussitôt si on n'était pas en présence d'un cas semblable à l'argent accepté par des gens du CIO. À mon avis, une commission internationale dans cette position ne peut pas accepter de l'argent empoisonné. On a fait beaucoup de travail, dépensé beaucoup d'énergie pour que la commission décide — et elle l'a finalement confirmé publiquement l'an dernier — qu'elle s'intéresserait au dossier du développement de la rivière Churchill. On s'est rendu à Genève l'an dernier pour en convaincre les commissaires.»

Le Conseil des Innus du Nitassinan représente deux bandes du Labrador,

les quatre bandes de la Basse-Côte-Nord (Natashquan, Mingan, Romane et Saint-Augustin) ainsi que les bandes de Shefferville et de Davis Inlet. Cette nation autochtone jugeait les travaux de la commission internationale tout à fait adaptés à leur situation puisque les commissaires entendent procéder à des études de cas sur les dommages des projets déjà réalisés et sur ceux des nouveaux projets.

Les Innus du Nord québécois et terre-neuvien, qui ont été aux prises avec les séquelles des premiers ouvrages du complexe Churchill et qui refusent de voir les deux provinces aller de l'avant avec une phase II, voyaient dans les audiences internationales un forum de choix.

Ils ont maintenant des doutes sérieux, explique Guy Bellefleur, ce qui les amènera au cours des prochains jours à «poser des questions et exiger des réponses très claires». A la limite, ajoute le porte-parole autochtone, les Innus n'hésiteront pas à boycotter les audiences de la CMB et à inciter d'autres autochtones à en faire autant.

Les Innus, précise leur porte-parole, «s'attendaient à une attitude d'impartialité de la part de cet organisme international. Mais comment expliquer que la commission accorde un statut de conseiller et d'expert à Hydro-Québec alors que les projets de cette société publique vont être un objet important de son examen public? Non seulement cela n'est pas équitable pour les adversaires des projets d'Hydro mais on peut se demander si nos gens vont même accepter d'aller témoigner de leurs problèmes et des impacts de ces projets sur notre territoire alors que la société d'État agit comme expert de la commission. Cela pose un sérieux problème de crédibilité.»

Ligne Hertel-Des Cantons

Les décrets sont illégaux, plaident les citoyens

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

La Coalition des citoyens et citoyennes du Val Saint-François a tenté, hier, de convaincre la Cour supérieure de l'illégalité ayant entouré l'adoption des décrets gouvernementaux autorisant les travaux entrepris par Hydro-Québec entre les postes d'Hertel et Des Cantons, en Montérégie et dans les Cantons-de-l'Est.

Un décret du 28 janvier 1998 a autorisé Hydro-Québec à entreprendre des travaux entre Saint-Césaire et Des Cantons sans avoir à mener au préalable des consultations publiques, malgré un rapport du ministère de l'Environnement statuant que ces travaux devaient altérer de façon définitive le paysage de l'Estrie et de la Montérégie.

La présidente de la coalition, Monique Fournier, considère que l'absence de tout débat public a privé les citoyens des régions touchées de la possibilité d'examiner les impacts du projet d'Hydro et les a privés de trouver des solutions de rechange pour minimiser ces impacts.

Elle estime que les travaux ont abouti à «un véritable saccage de la région du Val Saint-François».

Au nom de la coalition, M^{re} Franklin Gertler a signalé à la juge Jeannine Rousseau qu'aucune des six municipalités régionales de comté (MRC) touchées par la ligne de transport

entre Saint-Césaire et Des Cantons n'a été avisée par écrit des intentions d'Hydro-Québec et n'a pu, par conséquent, réagir d'une façon ou d'une autre. M^{re} Gertler a soutenu qu'en agissant ainsi le conseil exécutif, à l'origine du décret, a agi dans l'illégalité en faisant fi des lois relatives aux schémas d'aménagement des MRC, notamment. «Il est allé trop loin», a commenté M^{re} Gertler.

«Même dans le cas de l'adoption d'un décret, la loi prévoit une certaine consultation publique», a fait valoir l'avocat, selon qui il n'y a pas eu de consultation.

Celui-ci a en outre fait valoir que la Cour supérieure détenait le pouvoir de réviser une décision du conseil exécutif si celui-ci a omis de respecter l'esprit et la lettre des lois.

«Sa façon de faire a rendu illégal son geste administratif», a dit M^{re} Gertler. Aussi la coalition demande-t-elle à la magistrate de faire stopper l'ensemble des travaux en cours et envisagés par Hydro-Québec entre Des Cantons et Hertel sur une longueur de 145 kilomètres et devant prendre fin à l'hiver 2000-2001.

Les plaidoiries devaient durer cinq jours, soit jusqu'à vendredi inclusivement. Il n'est toutefois pas assuré que cette prévision pourra être respectée, la juge Jeannine Rousseau ayant commencé les travaux d'hier avec une heure et demie de retard, en raison, a-t-elle dit, «des conditions de circulation».

Des groupes veulent une hausse des taxes sur le tabac

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac demande aux gouvernements provinciaux et fédéral de hausser les taxes sur les cigarettes, profitant de la conjoncture nouvellement créée par une majoration du prix des cigarettes aux États-Unis, décrétée juste avant les Fêtes.

Les groupes de lutte contre le tabagisme revendiquent une hausse d'au moins 10 \$ la cartouche de cigarettes, soit 1,25 \$ par paquet au Québec.

Ces taxes serviraient à constituer un fonds d'éducation et de lutte contre le tabagisme chez les jeunes et les adultes.

En conférence de presse hier à Montréal, la Coalition pour le contrôle du tabac a dit croire que la menace d'une relance de la contrebande n'est plus aussi présente puisque le prix des cigarettes a été haussé dans les

États américains limitrophes, juste avant les Fêtes. À titre d'exemple, une cartouche de cigarettes qui coûte 31,40 \$ au Québec en coûte maintenant 46,29 \$ dans le Maine, 40,54 \$ dans le New Hampshire, 46,01 \$ au Vermont et 46,51 \$ dans l'État de New York.

En conférence de presse hier à Montréal, François Dampousse, directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs, a rappelé qu'un projet de loi en ce sens avait déjà été déposé à Ottawa, mais qu'il est mort au feuillet «pour une question technique». Ce projet de loi avait été présenté par un sénateur. Or le Sénat ne peut imposer d'augmentation de taxes.

Il reviendrait donc à la Chambre des communes de présenter de nouveau un projet de loi imposant une telle hausse de taxe, a expliqué M. Dampousse. Il attend avec impatience le prochain budget du ministre fédéral des Finances, Paul Martin.

CHRISTIANE CHARETTE
EN DIRECT CE SOIR 20H

RÉALISATION: PIERRE SÉGUIN ET MARIO ROULEAU

Radio-Canada vous en met
plein la vie



LE DEVOIR

MONTREAL

La mort frappe à l'usine



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DEUX TRAVAILLEURS sont morts vers 12h30, hier, lors d'une explosion à l'usine Infasco de Marieville, en Montérégie. La déflagration s'est produite tandis que les deux travailleurs, Clermont Després et Jacques Gilbert, effectuaient des travaux sur le toit de l'usine. Le soudeur et le plombier, des pères de famille âgés dans la cinquantaine, y dégelait des tuyaux. Il n'y a pas eu d'incendie et personne ne peut encore expliquer ce qui a provoqué l'explosion. L'usine, qui a fermé ses portes après l'accident pour le reste de la journée, fabrique des boulons et des écrous et emploie un peu plus de 400 personnes. La police municipale de Marieville, la Commission de santé et sécurité au travail (CSST) et le coroner mèneront une enquête pour déterminer les causes de cet accident mortel. Pour sa part, Gaz Métropolitain a transmis un communiqué en fin de journée hier pour préciser que selon les premières vérifications faites sur place, les installations au gaz naturel ne sont pas en cause dans cette explosion.

Monoxyde de carbone

Les cas d'intoxication grimpent en flèche

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Entre 1988 et 1997, le nombre de cas d'intoxication au monoxyde de carbone a augmenté de quelque 1000 % au Québec, passant de 117 à 1211.

«En même temps que les poêles à combustion lente et les barbecues gagnaient en popularité, les gens se sont employés à isoler leur maison pour économiser l'énergie», explique le pharmacologue et toxicologue Guy Sansfaçon, aussi directeur administratif du Centre anti-poison du Québec. «Résultat: la circulation d'air ne se fait plus et les cas d'intoxication au monoxyde de carbone se sont multipliés.»

En ce mois de janvier particulièrement critique pour les intoxications au monoxyde de carbone, le Centre anti-poison du Québec a voulu sonner l'alarme, hier, et rendre publiques ses statistiques sur «sa» crise de verglas de l'an dernier.

Ainsi, pendant cet épisode, pas moins de six personnes privées d'électricité ont péri des suites d'une intoxication au monoxyde de carbone et 39 personnes ont dû être traitées en chambre hyperbare. Au total, entre le 5 et le 31 janvier 1998, 845 personnes ont souffert à divers degrés d'intoxication au monoxyde de carbone, comparativement à 143 cas pendant la même période en 1997. Personne ne s'étonnera par ailleurs de savoir que pendant la crise du verglas, 50 % de tous les cas d'intoxication au monoxyde de carbone ont été relevés en Montérégie.

Crise de verglas ou pas, le monoxyde de carbone, insidieux, fait bon an mal an trop de victimes. «Il ne s'agit pas toujours de poêles à combustion lente défectueux», poursuit Guy Sansfaçon. Il s'agit souvent de cheminées obstruées par de la neige, de la glace, ou par un simple nid d'oiseaux, ou encore de systèmes de chauffage encrassés.»

Le monoxyde de carbone, ce gaz incolore et inodore, est imperceptible par les sens. Les symptômes d'une intoxication mineure au monoxyde de carbone peuvent ressembler à ceux d'un rhume ou d'une gastro-entérite, allant du simple mal de tête frontal à la fatigue en passant par des étourdissements, des nausées et des vomissements. Chez les personnes gravement touchées, la perte de conscience, voire la mort, peut survenir en quelques minutes à peine.

La meilleure précaution, rappelle le Centre anti-poison du Québec, est de se procurer un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone, en complément au détecteur de fumée. Le système de chauffage doit par ailleurs être installé et entretenu par du personnel qualifié et faire l'objet de vérifications périodiques. Enfin, les appareils portatifs fonctionnant au combustible, comme les générateurs, doivent être utilisés aux bons endroits et de façon appropriée, c'est-à-dire en s'assurant que les gaz de combustion soient évacués à l'extérieur.

Audiences sur le prix de l'essence

La Régie de l'énergie s'attire de sévères critiques

La procédure a perdu toute crédibilité, dit le centre d'études en droit administratif de McGill

Presque toutes les audiences de la Régie de l'énergie ont donné lieu à des récriminations de différentes parties sur la procédure en vigueur. On lui a reproché notamment d'exiger des mémoires avant que ne débutent les audiences, de ne pas obliger les promoteurs comme Hydro-Québec à déposer les documents en leur possession, etc. Le raffinement des procédures de cet organisme vient d'être mis à l'ordre du jour par un organisme universitaire spécialisé en droit administratif.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Centre d'études sur les industries réglementées de l'université McGill vient de se désister de son statut d'intervenant auprès de la Régie de l'énergie parce qu'il estime que la procédure de cet organisme quasi judiciaire a «perdu toute crédibilité» dans le dossier de la détermination des prix de l'essence.

Fondamentalement, le Centre d'études reproche à la Régie de se laisser mener par le lobby des pétrolières, qui étire les procédures malgré les directives des régisseurs. Le centre universitaire prend pour exemple le fait que la Régie a si peu contrôlé le déroulement de ses audiences qu'elle ne sera pas en mesure de déterminer avant le printemps, voire le début de l'été 1999, le prix minimal qui doit être affiché à la pompe pour l'année... 1998. Quant au prix qui devrait prévaloir en 1999, les audiences n'ont même pas été convoquées.

Les audiences en cours doivent permettre à la Régie de déterminer le prix minimum de l'essence, c'est-à-dire le coût de production et — ce qui est l'enjeu actuel de l'audience — le coût d'exploitation de ce service, qui devra s'ajouter au premier. Les pétrolières estiment ce coût inférieur aux évaluations des indépendants, qui y voient un moyen détourné pour leurs gros concurrents de leur casser les reins. Comme ce coût minimum n'a pas été déter-

miné par la Régie jusqu'ici, le minimum exigé se limite au prix de vente facturé aux dépôts, ce qui avantagerait les pétrolières dont les établissements se rentabilisent par d'autres moyens, comme la vente des produits offerts par les dépanneurs, que l'on trouve désormais dans plusieurs stations libre-service.

Le Centre d'études sur les industries réglementées avait demandé en mai le désistement du régisseur André Dumais en raison de ses nombreuses années de service chez Shell Canada juste avant son entrée en fonction à la Régie. Un autre régisseur, Gary T. Garcin, s'était recusé à la suite des pressions des pétrolières parce que sa présence, selon le Centre d'études, «soulève une crainte raisonnable de partialité». Mais le président de la Régie, Jean-A. Guérin, note le centre universitaire, a quand même renommé André Dumais au sein de la Régie sans justifier une telle nomination alors que la crédibilité du régisseur était ouvertement mise en cause.

Les universitaires qui suivent à la trace les organismes quasi judiciaires comme la Régie estiment d'autre part qu'elle a, en définitive, perdu le contrôle de ses audiences.

Elle a accordé jusqu'ici cinq récesses, ce qui a indûment étiré l'audience en cours, précise le Centre d'études. La Régie est par ailleurs aux prises avec des règles de procédure jugées «minimales et simplistes», dont l'effet équivaut à «déléguer indirectement aux intervenants la tâche de fixer le calendrier des audiences». Il reviendrait plutôt aux régisseurs, estime le centre, de déterminer avec fermeté le calendrier de travail pour éviter «les cafouillages et les retards».

Le centre s'interroge d'ailleurs sur la responsabilité du gouvernement qui avait, à son avis, «l'obligation de nommer des régisseurs expérimentés, i.e. capables d'assumer la conduite des audiences d'un organisme de réglementation économique».

Pour le Centre d'études en droit de McGill, «Le banc [de la Régie] s'enlise dans un processus qui réduit à néant le principe de la primauté du droit. L'approche que le banc a suivie tout au long de l'instance a contribué à déconsidérer l'administration de la Loi sur la Régie de l'énergie et la Loi sur l'utilisation des produits pétroliers. Toutes ces considérations nous obligent à nous désister de notre statut d'intervenant», concluent le procureur du Centre d'études, M^e Daniel-Martin Bellemare, et son directeur, Richard Janda.

EN BREF

Toujours des entérocoques résistants à Notre-Dame

(Le Devoir) — Une quarantaine de patients du pavillon Notre-Dame porteurs de l'entérocoque, une bactérie résistante aux antibiotiques, ont été isolés pour éviter la propagation du microbe. Le nombre de patients porteurs de la bactérie a quadruplé depuis un mois. La situation a engendré une congestion dans la salle d'urgence où des dizaines de patients attendent une place depuis plus de 48 heures. Les responsables de la prévention des infections feront le point aujourd'hui sur le dépistage des entérocoques résistants à la vancomycine (ERV) effectué la semaine dernière.

Patience et longueur de temps...

(Le Devoir) — Les usagers du transport en commun ont connu une autre journée d'enfer, hier, à cause du retrait forcé de 360 autobus à plancher bas possiblement défectueux. Pour remédier un peu à la situation, la STCUM a ajouté dix minibus à sa flotte et loué onze autobus «classiques» de Québec. Les circuits annulés depuis le début de la semaine le seront toujours ce matin. Des experts de la firme William, conceptrice du cylindre du système d'accélération, sont arrivés avec un peu de retard de Seattle, hier, à cause des conditions climatiques qui sévissaient à Dorval. Avec Novabus, le fabricant des autobus à plancher bas, et les employés de la STCUM, ils tenteront de cerner l'origine du problème de décelération des véhicules. Chose certaine, les autobus à plancher bas ne reprendront pas la route avant la fin de la semaine.

Accusé d'avoir tué son père

Shawinigan (PC) — Félix Brosseau, 29 ans, a été formellement accusé hier, au palais de justice de Shawinigan, de meurtre non prémédité relativement à la mort de son père, le journaliste Daniel Brosseau. Le corps de la victime de 60 ans a été découvert enseveli sous la neige, lundi, à proximité de son chalet de Saint-Boniface-de-Shawinigan, en Mauricie. Les soupçons se sont orientés vers le fils de la victime, en raison des réponses évasives qu'il avait données aux policiers l'ayant questionné quant à l'absence mystérieuse de son père. Une dispute familiale serait à l'origine du drame. Des membres de la famille de Félix Brosseau auraient détecté chez lui dernièrement des changements de comportement qu'ils attribuaient à une consommation excessive de drogue et d'alcool. Daniel Brosseau aurait eu l'intention, au cours de la fin de semaine dernière, de convaincre son fils d'entreprendre un traitement pour régler ses problèmes de consommation. Félix Brosseau n'a aucun antécédent judiciaire et demeurera détenu jusqu'à sa prochaine comparution devant la cour le 29 janvier prochain. Daniel Brosseau avait fait ses débuts comme caricaturiste et journaliste au quotidien *Le Nouvelliste*, de Trois-Rivières, avant de devenir chroniqueur parlementaire et politique pour *Le Journal de Montréal*.

Les sœurs annulent encore

(Le Devoir) — Près d'un an jour pour jour après le début du lock-out, les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie ont une nouvelle fois annulé la rencontre de négociation avec leurs employés qui devait avoir lieu ce matin en présence du médiateur Pierre Lécuyer. C'est la troisième rencontre que l'employeur annule depuis que les parties se sont entendues en novembre sur un calendrier. Malgré tout, la présidente du syndicat local affilié à la CSN, Manon Gingras, n'est «pas vraiment surprise» du revirement de l'employeur. Ce dernier devait en plus faire parvenir au syndicat pour le 11 décembre une liste épurée de la somme de ses dépôts d'offres faites jusqu'ici. Malgré l'intervention du médiateur, la liste n'a toujours pas été envoyée. La prochaine rencontre est prévue pour mardi prochain.

La FNACQ fait peau neuve

(Le Devoir) — À l'occasion de son 20^e anniversaire, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) a décidé d'entreprendre une réflexion sur sa vocation. Premier changement: une nouvelle image avec un nouveau nom, celui d'Action réseau consommateur. L'organisme ne sera pas non plus exclusivement un regroupement d'associations de consommateurs mais accueillera dorénavant des membres sympathisants et individuels. Action réseau consommateur continuera tout de même à défendre particulièrement les intérêts des consommateurs à faibles revenus. Depuis 20 ans, l'organisme a été à l'origine du gel du prix du lait de 1981 à 1984, du maintien du marquage unitaire des prix sur les produits et du maintien de l'interdiction concernant la publicité destinée aux enfants.

Héma-Québec a refait le plein de sang

PRESSE CANADIENNE

Après des années de pénurie de sang et de collectes laborieuses, Héma-Québec a renversé la tendance: durant ses trois premiers mois d'existence, les réserves de sang ont été optimales.

C'est ce qu'a fait savoir hier en conférence de presse le D^r Francine Décary, directrice générale d'Héma-Québec, la société qui, au Québec, a remplacé la Croix-Rouge pour ce qui est de la gestion des réserves de sang. Depuis son entrée en fonction le 28

septembre 1998 jusqu'au 1^{er} janvier 1999, le niveau moyen de la réserve de sang «a été au niveau optimal», atteignant même 139 % juste avant la période traditionnellement critique des Fêtes. «Nos efforts ont porté fruit», s'est réjoui le D^r Décary. Elle attribue ce renversement de tendance notamment à la campagne de publicité d'Héma-Québec, axée sur des enfants qui ont besoin de transfusions sanguines. La campagne a coûté quelque 800 000 \$.

Les gens ont compris, explique le D^r Décary, qu'ils donnent du sang non pas à une société, mais à quel-

qu'un qui en a besoin quelque part. Quand on interroge les donateurs sur les raisons qui les ont poussés à donner du sang, «beaucoup parlent de solidarité», explique le D^r Décary, qui croit aussi en un certain regain de confiance du public.

Pendant ses trois premiers mois d'existence, Héma-Québec a accueilli en moyenne 1200 donateurs par jour, a-t-elle précisé.

Une personne peut donner du sang tous les 56 jours. L'opération dure environ une heure.

Jean PELLERIN

Pour l'amour de la langue française au Québec et au Canada

Déjà un classique.

208 pages - 18,50 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

BOUTIQUE Enfants Deslongchamps

LE GRAND SOLDE EST COMMENCÉ

30% à 70% de rabais sur la marchandise automne - hiver

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

SOLDE D'HIVER

-50%

SUR LES ARTICLES SÉLECTIONNÉS

Brisson & Brisson

Vêtements et accessoires de luxe pour hommes

1472, rue Sherbrooke Ouest (angle Mackay) Tél.: 937-7456
Lundi au vendredi : 9 h à 18 h Samedi : 9 h à 17 h

♦ CARRIÈRES ET PROFESSIONS ♦



ORTHOPHONISTE BILINGUE

Poste à pourvoir immédiatement
(Contrat jusqu'au 31 mars 2000)

L'Alliance orthophonique de Thames Valley a été créée récemment pour superviser l'amélioration des services communautaires d'orthophonie à l'intention des enfants d'âge préscolaire dans la région de Thames Valley. L'Alliance négocie des contrats avec les organismes locaux pour la prestation des services. Les personnes qualifiées sont invitées à présenter leur candidature à ce poste à pourvoir immédiatement. Afin d'aider l'Alliance à répondre aux objectifs de cette nouvelle initiative dans la ville de London (Ontario), la personne choisie veillera au dépistage, à l'évaluation, à la prise en charge et au traitement des enfants d'âge préscolaire ayant divers troubles de la parole et du langage, à l'éducation des parents et des soignants ainsi qu'aux relations publiques et à la diffusion de renseignements auprès des communautés francophones et anglophones.

La personne choisie travaillera pour un fournisseur de services désigné par l'Alliance, en étroite collaboration avec le responsable du système auprès de l'Alliance. Les personnes intéressées par ce poste devront posséder les qualités suivantes: maîtrise en orthophonie, admissibilité à l'OAOO et certificat de l'ACOA. De plus, elles auront, de préférence, acquis récemment de l'expérience pertinente auprès des enfants d'âge préscolaire. Elles devront posséder des compétences reconnues dans la prestation de services d'évaluation et de traitement, en français et en anglais.

La valeur de ce contrat se chiffre à 60 000 \$ par année (avantages sociaux non compris). Les personnes qualifiées doivent présenter leur curriculum vitae au plus tard le 31 janvier 1999 à:

Manuela Giuliano
a/s du Conseil régional de santé de
Thames Valley
Édifice Mogenson
100, cercle Collip, bureau 105
UWO Research Park
London (Ontario) N6G 4X8

Tél.: (519) 858-5015
Téléfax: (519) 858-5016
Courriel électronique:
mgjuliano@tvdhc.on.ca

Carrières Professions

Renseignements : Christiane Legault, (514) 985-3316

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE (CUSB) recherche des professeurs de carrière et des praticiens pour l'offre de son nouveau programme de baccalauréat en administration des affaires. L'implantation de ce programme se fera de façon graduelle sur une période de trois ans.

Afin d'assurer le succès de ce programme, le CUSB est à la recherche de candidates et de candidats dynamiques et innovateurs prêts à jouer un rôle clé dans l'essor du nouveau programme d'études.

Une préférence sera accordée aux candidates et aux candidats qui peuvent enseigner dans plusieurs domaines, faire preuve d'excellence dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, assumer différentes tâches administratives et participer à des activités de rayonnement dans le milieu des affaires et dans les relations internationales.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae, d'une description de leur domaine de compétence ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de deux personnes pouvant fournir des références, avant le **15 février 1999 à Madame Raymonde Gagné, directrice des nouveaux programmes.**

Ces postes sont disponibles sous réserve d'approbation budgétaire. Le CUSB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyennes et aux citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale Saint-Boniface
(Manitoba) R2H 0H7
Téléphone: (204) 233-0210
Télécopieur: (204) 235-4489
rgagne@ustboniface.mb.ca
www.ustboniface.mba.ca



120824 115

La Division Scolaire D'Agassiz #13

cherche à combler ce poste
temporaire à temps-plein

École Beausejour Elementary School, Beausejour,

Manitoba - double vote M-4

Enseignant(e) de 1^{re} année immersion française; arts plastiques 2/3^e et Grade 4 Art,
1 février 1999 au 30 juin 1999.

Pour plus de renseignement contactez Patricia Thibault, Téléphone 1-204-268-2664. Veuillez adresser votre demande et soumettre votre curriculum vitae complet en y indiquant les noms de trois personnes pour fin de références d'ici le 13 janvier 1999 à:



M. W. Klassen
Directeur général
Division Scolaire D'Agassiz No. 13
C.P. 1206, Beausejour, MB R0E 0C0
Télécopieur - 1-204-268-4149

CLSC SAINT-MICHEL

CHEF DE SERVICE À LA DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX D'ACCUEIL, DE SANTÉ ET SOCIAUX ET DES SERVICES AUX ADULTES

Mandat : Sous l'autorité du supérieur immédiat, vous dispensez, avec votre équipe, les services et programmes préventifs et curatifs sous votre juridiction (accueil, archives, prélèvements, services sociaux et de santé avec et sans rendez-vous, soins post-hospitaliers en CLSC et info-santé).

Vous assurez l'encadrement administratif et clinique du personnel de ces programmes. Vous privilégiez une philosophie d'intervention axée sur la responsabilisation des personnes, le respect et l'autonomie des individus, le maintien en milieu de vie naturel et l'approche communautaire. Vous assumez la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles sous votre responsabilité.

Exigences : Vous faites preuve de leadership, savez mobiliser le personnel et suscitez leur participation active au processus de résolution de problèmes. Vous avez une grande tolérance au stress. Vous avez développé une capacité à gérer les aspects professionnels et cliniques du travail, ainsi qu'au travail en équipe.

■ Diplôme de 1^{er} cycle en sciences de la santé ■ Expérience de trois à cinq ans à titre de gestionnaire ■ Expérience d'intervention clinique de quelques années de préférence en santé mentale, et expérience d'intervention en situation de crise et d'urgence ■ Membre de l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers du Québec ■ Connaissance de l'anglais ■ Expérience en CLSC, un atout.

Classe salariale : La rémunération et les avantages sociaux sont conformes aux politiques applicables aux cadres du secteur de la santé et de services sociaux, soit la classe 13 (maximum 57 915\$)

Durée de l'affichage : jusqu'au 22 janvier 1999

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à **CLSC SAINT-MICHEL, Concours « Chef de service (service d'accueil) », 7950, boul. Saint-Michel, Montréal (Québec) H1Z 3E1. Télécopieur : (514) 374-9180.**

Seules les personnes retenues seront contactées.



Avec vous... au besoin

UNIVERSITÉ YORK, COLLÈGE UNIVERSITAIRE GLENDON

DÉPARTEMENT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE

Le Département de science économique du Collège universitaire Glendon de l'Université York sollicite des candidatures pour un poste menant à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e). Entrée en fonction le 1er juillet 1999. La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidats et candidates doivent détenir un doctorat en science économique ou en commerce (ou prévoir de le soutenir en 1999), et avoir une solide formation dans les domaines de l'organisation industrielle, des finances et des affaires internationales. Ils doivent parler couramment français et anglais et pouvoir enseigner et faire des recherches dans les deux langues. Ils doivent disposer des compétences nécessaires pour effectuer de la recherche et enseigner à un très haut niveau. Les fonctions comprennent l'enseignement au niveau du 1er cycle dans la nouvelle option économie et commerce offerte par le Département de science économique, et éventuellement au niveau des 2e et 3e cycles, ainsi que la recherche et les tâches administratives. Le salaire offert sera fixé en fonction de la convention collective. Prière de faire parvenir une lettre de candidature, un curriculum vitae et le nom de trois personnes en référence à **James Savary, directeur, Département de science économique, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Bayview Avenue, Toronto (Ontario) M4N 3M6.** Date limite de candidature : le 31 janvier 1999. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

ÉCOLE DES ÉTUDES DES FEMMES

L'École des études des femmes de l'Université York, au Collège universitaire Glendon, lance un appel de candidatures concernant un poste au niveau de professeur(e) adjoint(e). Menant à la permanence, ce poste entrera en vigueur le 1er juillet 1999. On a créé récemment l'École des études des femmes de l'Université York pour réunir en une seule structure administrative toutes les ressources des études des femmes de l'Université York. L'École est un centre d'études multidisciplinaires et bilingues destiné aux étudiants des 1er, 2e, et 3e cycles, ainsi qu'aux membres du corps enseignant engagés dans la recherche féministe. Le candidat ou la candidate qui sera retenu(e) doit avoir à cœur la recherche et l'enseignement multidisciplinaires, être titulaire d'un doctorat, avoir déjà publié des travaux et avoir des projets de recherche en cours sur des questions des femmes contemporaines, portant de préférence sur les femmes francophones. Il ou elle doit pouvoir enseigner en français et en anglais, tant au 1er qu'aux 2e et 3e cycles, et pouvoir traiter de questions théoriques et appliquées du domaine des études des femmes. Nous recherchons particulièrement une personne dont les points forts en matière d'enseignement et de recherche résident dans les questions liées aux femmes, au militantisme et au changement social, ou encore aux divers aspects du féminisme et aux différences liées au sexe dans le monde. Les personnes intéressées par le poste doivent faire parvenir d'ici au 28 février 1999 une lettre de candidature ainsi qu'un curriculum vitae à **Susan Ehrlich, directrice, École des études des femmes, Université York, 4700 Keele Street, Toronto (Ontario) M3J 1P3.** Elles doivent aussi lui faire envoyer trois lettres de référence. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

ÉCOLE DE TRADUCTION

L'École de traduction sollicite des candidatures pour un poste pouvant conduire à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e). La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidats doivent avoir un doctorat en traduction ou dans une discipline apparentée ainsi que des publications dans le domaine de la traduction. Il sera tenu le plus grand compte de la pratique professionnelle et de l'expérience dans le domaine de la traduction. Spécialisations souhaitées : traductologie, stylistique différentielle. Fonctions principales : enseignement dans le programme de B.A. (traduction vers le français), enseignement dans le programme de M.A., recherche et responsabilités administratives. Entrée en fonction : 1er juillet 1999. Le salaire offert est lié aux dispositions de la convention collective en vigueur. Les candidats sont priés de soumettre une lettre de candidature, leur curriculum vitae et le nom de trois répondants à **Christine Klein-Lataud, directrice de l'École de traduction, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Bayview Avenue, Toronto (Ontario) M4N 3M6.** L'ensemble des documents doit être reçu avant le 31 janvier 1999. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

ÉTUDES INTERNATIONALES

Le Département d'études pluridisciplinaires et le Programme d'études internationales du Collège universitaire Glendon sollicitent des candidatures pour un poste contractuel d'une durée de deux ans soit 1er juillet 1999 au 30 juin 2001 - au rang de professeur(e) adjoint(e). La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidates et candidats doivent avoir à cœur la recherche et l'enseignement multidisciplinaires dans un contexte bilingue et multiculturel, être titulaires d'un doctorat en études internationales, avoir des publications et des projets de recherche en cours sur des questions internationales. Ils doivent pouvoir enseigner en français et en anglais. La personne sélectionnée aura de l'expérience dans l'enseignement des théories des relations internationales et du développement, des organisations internationales et du régionalisme comparé, et la capacité de diriger notre Programme d'études internationales. Les personnes intéressées par le poste doivent faire parvenir, d'ici au 28 février 1999, une lettre de candidature ainsi qu'un curriculum vitae à **Jean-Claude Jaubert, directeur, Département d'études pluridisciplinaires, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Bayview Avenue, Toronto (Ontario) M4N 3M6.** Elles doivent aussi lui faire envoyer trois lettres de recommandation. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

Le Département d'informatique du Collège universitaire Glendon de l'Université York sollicite des candidatures pour un poste menant à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e), professeur(e) agrégé(e) ou professeur(e) titulaire. La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidates et candidats doivent détenir un doctorat en informatique, ou l'équivalent, avec spécialisation dans un des domaines suivants : systèmes de matériel et de logiciels (réseaux, architecture, ingénierie du logiciel, bases de données) et informatique linguistique. On encourage cependant toute candidature de haut niveau dans un autre domaine. La personne sélectionnée devra enseigner principalement en français, et éventuellement en anglais, et effectuer ses travaux de recherche aussi bien en français qu'en anglais. Les fonctions comprennent l'enseignement au niveau du 1er cycle, et éventuellement des 2e et 3e cycles, la recherche et les tâches administratives. On accordera la préférence aux personnes disposant d'une bonne expérience de l'enseignement, d'un solide programme de recherche et des compétences nécessaires pour contribuer activement au programme d'études supérieures en informatique de l'Université York. Le salaire sera fixé en fonction de la convention collective et de l'expérience acquise. Les candidates et candidats sont priés de faire parvenir une lettre de candidature, leur curriculum vitae et le nom de trois personnes en référence à **Eugène Roventa, Directeur du département d'informatique, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Avenue Bayview, Toronto (Ontario) M4N 3M6.** Date d'entrée en fonction: le 1er juillet 1999. Date limite de candidature : le 15 février 1999. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.



Université d'Ottawa University of Ottawa

La Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa requiert les services

d'une professeure ou d'un professeur en Didactique du français langue maternelle.

Il s'agit d'un poste conduisant à la permanence.

Préférence sera donnée aux candidates et aux candidats admissibles au rang de professeur adjoint.

Qualifications :

1. Doctorat en éducation ou l'équivalent
2. Spécialisation en didactique du français langue maternelle
3. Dossier actif de recherche dans le domaine spécifié
4. Expérience de l'enseignement élémentaire/secondaire
5. Connaissance passive de l'anglais comme condition de permanence ou comme condition de renouvellement de contrat.

Fonctions :

1. Enseignement en français aux programmes du B.Éd., M.Éd. et M.A./Ph.D.
2. Recherche en didactique du français langue maternelle
3. Supervision de thèses de M.A. et de Ph.D.
4. Supervision de la pratique à l'enseignement
5. Collaboration avec les partenaires du milieu scolaire
6. Participation aux activités universitaires.

Contexte de travail : La candidate ou le candidat choisi doit être disposé à oeuvrer dans le domaine de l'éducation en langue française en Ontario.

Salaire : Selon les titres, les qualités et l'expérience en conformité avec la convention collective.

Entrée en fonction : le 1er juillet 1999

Conformément aux stipulations de la loi canadienne sur l'immigration, ce poste est offert aux citoyens et aux résidents du Canada. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi. Le poste sera comblé sous réserve des disponibilités budgétaires. Seul(e)s les candidat(e)s invité(s) pour une entrevue recevront un accusé de réception.

Prière de faire parvenir votre demande d'emploi, votre curriculum vitae ainsi que le nom de trois personnes à des fins de référence, avant le **15 février 1999**, à :

Cécile Champagne-Muzar, vice-doyenne (programmes),
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa,
145, rue Jean-Jacques Lussier,
Ottawa (Ontario) K1N 6N5.

veuillez inscrire ce numéro de référence sur votre demande d'emploi : 0199F5

Le Conseil régional de développement des Laurentides nous a confié le mandat de recruter un Directeur général pour ses bureaux situés à St-Jérôme. Cet organisme de concertation, en étroite collaboration avec les divers intervenants du milieu gouvernemental québécois, joue un rôle capital en matière de développement régional pour les Laurentides.

DIRECTEUR GÉNÉRAL Conseil régional de développement des Laurentides

Vos compétences seront requises pour promouvoir la mission et les buts de l'organisme au sein de votre environnement. En conformité avec les orientations et les décisions du conseil d'administration, et selon les besoins et attentes de vos partenaires régionaux, vous déterminerez les objectifs annuels et les stratégies pertinentes, dirigerez leur mise en place et contrôlerez l'atteinte des résultats, tout en vous assurant de l'utilisation optimale de vos ressources humaines, financières et matérielles. De plus, vous saurez développer et maintenir des relations professionnelles productives avec les dirigeants régionaux des ministères fédéraux et provinciaux, des organismes et des institutions économiques et sociales de la région. Vous informerez régulièrement les membres du comité exécutif et du conseil d'administration sur le

déroulement et les résultats des programmes, des plans d'actions et des activités.

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle, spécialisé en administration ou en sciences sociales. Une formation de deuxième cycle pourrait représenter un atout. Vous possédez au moins six ans d'expérience pertinente dans des environnements où le travail d'équipe et la synergie sont privilégiés. Une bonne connaissance des dynamiques et des enjeux régionaux est essentielle. Habile communicateur et négociateur, vous avez les talents d'un leader et d'un rassembleur, en plus d'être doté d'un jugement sûr. Vous avez développé un sens aigu de l'analyse et de la synthèse, êtes reconnu comme étant un facilitateur axé vers la recherche de solutions pratiques.

Le Conseil régional de développement des Laurentides offre des conditions salariales ainsi qu'une gamme d'avantages sociaux des plus compétitifs.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 20 janvier, à l'attention de Marcel Ménard, Responsable du dossier, Groupe RH Plus inc., Cabinet de gestion de ressources humaines et développement organisationnel. Télécopieur : (450) 433-3182.

Courriel : malex@total.net

Notre client pratique l'équité en matière d'emploi.

Le GROUPE



LE DEVOIR

POLITIQUE

Accès à l'école anglaise

Beaudoin promet de combattre toute tentative d'affaiblir la loi 101

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement québécois va combattre avec énergie toute tentative visant à affaiblir la loi 101, notamment les dispositions qui régissent l'accès à l'école anglaise, indique la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin.

«La Charte de la langue française demeure une pièce essentielle pour le Québec. Ma détermination est très forte pour réaffirmer la légitimité et la validité de cette loi», a déclaré hier la ministre Louise Beaudoin.

Une procédure judiciaire appuyée par certains membres d'Alliance Québec vient d'être intentée par des contestataires qui veulent abattre un autre pan de la loi 101, celle ayant trait à l'accès à l'école anglaise.

Il s'agit de parents francophones qui veulent envoyer leur enfant à l'école anglaise, même s'ils ne remplissent pas les conditions requises à cet égard. Ils sont appuyés par l'avocat anglo-montréalais Brent Tyler.

Selon la ministre Beaudoin, accéder à cette requête signifierait un retour au libre choix de la langue d'enseignement qui prévalait dans les années 1960, alors que la presque totalité des immigrants choisissaient d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Mme Beaudoin a rappelé que grâce à la Charte de la langue française, «la tendance vers l'assimilation des franco-

phones avait pu être brisée à compter des années 1970» par l'obligation faite aux enfants d'immigrants de fréquenter l'école française.

Elle exhibe les statistiques des recensements fédéraux depuis 1971. Ils montrent que les «transferts linguistiques» sont désastreux pour la survie de la langue française partout au Canada, sauf au Québec. Dans ce dernier cas, si la situation du français est meilleure, c'est une conséquence directe de la loi 101, croit-elle.

Selon Mme Beaudoin, tout débat sur la loi 101 doit tenir compte des conditions particulières du Québec francophone, de son faible poids démographique en Amérique du Nord, du statut omnipotent de l'anglais sur la scène internationale et dans les réseaux technologiques comme Internet, où 95 % des messages sont en anglais, ou encore de la force politique extrême des États-Unis et du monde anglo-saxon sur la scène mondiale.

Affichage

Par ailleurs, la ministre Beaudoin indique que le Conseil de la langue française aura à procéder à l'automne 1999 à une nouvelle évaluation de la situation de l'affichage commercial à Montréal.

Cette évaluation a déjà été faite en 1995, puis révisée en 1997. La dernière fois, on a constaté que la situation s'améliorait: on trouve désormais du français sur la devanture

d'à peu près tous les commerces de l'île de Montréal.

Mais la situation demeure «fragile»: le bilinguisme est de plus en plus répandu et le quart des commerces ne respectent pas les dispositions de la loi qui stipulent que l'utilisation du français doit être «prédominante» dans l'affichage commercial.

Enfin, le gouvernement se penche toujours sur l'adoption des plans de services médicaux en anglais pour les différentes régions du Québec.

Ces plans, préparés par les régies régionales et révisés à tous les trois ans, visent à assurer l'accessibilité de services médicaux en langue anglaise dans chaque région du Québec. Mme Beaudoin a rappelé que tant que les nouveaux plans ne sont pas adoptés, les anciens s'appliquent toujours. «Les Anglo-Québécois continuent donc de recevoir des services de santé dans leur langue. Il n'y a pas de vide juridique», a-t-elle dit.

L'avocat Guy Bertrand a menacé le gouvernement de procédures judiciaires si les nouveaux plans n'étaient pas adoptés d'ici le 15 janvier. «Mais on ne se laissera pas dicter l'agenda politique du Québec par Guy Bertrand», a averti la ministre. Ancienne ministre de la Culture, Mme Beaudoin a été réaffectée aux Affaires internationales en décembre dernier par le premier ministre Lucien Bouchard.

Elle conserve toutefois la responsabilité du dossier linguistique. Elle compte bien utiliser son ministère des Affaires internationales pour «rétablir à l'étranger la réputation du Québec chaque fois que celle-ci sera attaquée à cause de ses politiques linguistiques».

Sheila Copps fait les frais d'un concours obscène du magazine Hustler

Les politiciens canadiens sont aussi dans la ligne de mire de Larry Flynt

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La guerre qui oppose les éditeurs de magazines américains au gouvernement canadien prend un tour nouveau — et plus personnel. Dans son dernier numéro, l'édition canadienne du magazine pornographique Hustler fait de la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, l'objet d'un concours obscène.

Le magazine offre un abonnement d'un an au gagnant du concours qui consiste à trouver parmi une série de photographies explicites d'organes génitaux féminins la photo qui représente supposément ceux de Mme Copps. Les lecteurs sont également invités à rédiger un essai sur les raisons pour lesquelles ils aimeraient avoir des relations sexuelles avec Mme Copps.

Des commerces ontariens ont retiré cette édition de leurs tablettes, lundi, après avoir reçu des plaintes de lecteurs.

Mme Copps, que le magazine Hustler décrit comme une «aspirante première ministre», est en vacances.

La ministre est à l'avant-garde des efforts pour restreindre la vente d'éditions canadiennes de magazines étrangers, comme Hustler.

En octobre dernier, Mme Copps a déposé le projet de loi C-55, qui aurait pour effet d'interdire à des annonceurs canadiens d'acheter de l'espace publicitaire dans l'édition canadienne de magazines américains, dont le contenu rédactionnel canadien est extrêmement limité.

La version canadienne de Hustler se distingue notamment par un petit dessin d'un castor portant un casque protecteur frappé du drapeau canadien. L'édition comporte aussi des lettres et des dessins envoyés par des lecteurs canadiens.

Hustler s'en prend aussi à plusieurs autres Canadiens connus dans une de ses rubriques habituelles. Dans l'édition de février, le magazine tourne en dérision l'ex-premier ministre ontarien Bob Rae, ainsi que l'ex-solliciteur général canadien Andy Scott.

Le personnel du bureau canadien du magazine n'était pas disponible pour commenter ces informations.

Le controversé éditeur de Hustler, Larry Flynt, n'a jamais eu peur du scandale. Il a récemment payé une annonce pleine page dans le Washington Post pour offrir un million \$ US à quiconque pourrait prouver avoir eu des relations sexuelles avec des politiciens américains en vue.



Louise Beaudoin



Sheila Copps

ONTARIO

Harris exige une part équitable du surplus fédéral

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le premier ministre ontarien, Mike Harris, a une fois de plus réclamé hier qu'Ottawa redonne à l'Ontario sa part du surplus budgétaire fédéral.

Une semaine après avoir fait pression sur Ottawa pour qu'il réduise les cotisations à l'assurance-emploi, M. Harris soutient maintenant que le ministre des Finances, Paul Martin, a l'obligation de restaurer les transferts aux provinces, pour les services de santé, à leurs niveaux originaux.

«Il est important que nous saisissons que ce n'est pas l'argent de leur gouvernement», a déclaré M. Harris en parlant du surplus fédéral, qui se chiffre à environ dix milliards. Ce n'est l'argent d'aucun gouvernement, a-t-il poursuivi. Ce sont des dollars qui appartiennent aux Ontariens, et ils méritent de les récupérer.»

La semaine dernière, des informations ont été publiées laissant croire qu'Ottawa était prêt à réinjecter sept milliards dans le système de santé du pays en cinq ans. Selon ce rapport, jusqu'à deux milliards seraient dépensés dès cette année pour atténuer l'engorgement des urgences d'hôpitaux et acquérir du matériel de diagnostic, actuellement nettement insuffisant.

Cependant, les autorités fédérales ont refusé de confirmer ce rapport et laissé entendre que le chiffre de deux milliards pour la première année était trop élevé.

On en saura plus long le mois prochain, quand le ministre Martin présentera son budget annuel.

Selon M. Harris, les provinces préféreraient un plan s'échelonnant sur deux ou trois ans, qui majorerait éventuellement le financement des programmes de santé, d'éducation et d'aide sociale de plus de six milliards par an.

«S'ils nous donnaient un programme logique de deux, trois ans au maximum pour restaurer pleinement [le financement] — ce qui est nettement plus que six milliards —, alors nous pourrions dire que nous récupérerions notre argent», a dit M. Harris. Pour l'Ontario, c'est 2,8 milliards.»

Ottawa négocie actuellement de nouvelles règles d'encadrement des relations entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le cadre des négociations sur l'union sociale.

Mais la plupart des provinces ont clairement fait savoir qu'elles veulent d'abord voir un changement de cap décisif dans le dossier des transferts fédéraux avant de passer à autre chose.

M. Harris a indiqué que ces sommes supplémentaires permettraient à l'Ontario d'améliorer ses services et d'accélérer un plan de création de 20 000 lits de soins de longue durée.

Manning ne se formalise pas du refus bloquiste

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Nullement échaudé par la fin de non recevoir qui lui a été servie par le Bloc québécois, le leader réformiste Preston Manning estime qu'il y a encore place au Québec pour un débat sur son projet d'Alternative unie.

«Je crois qu'il est très important de reconnaître que, pour le moment, personne n'a à cautionner d'option précise», a-t-il expliqué dans un communiqué émis hier en fin de journée.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe a indiqué lundi dans des termes non équivoques que son parti n'était pas intéressé à faire partie des discussions sur l'établissement de l'Alternative unie. Il a expliqué qu'il voyait mal comment un parti souverainiste de gauche pouvait trouver sa place dans un mouvement qui vise à unir la droi-

te canadienne en vue de défaire les libéraux de Jean Chrétien.

Dans son communiqué, M. Manning soutient que plusieurs idées ont été mises sur la table et qu'il convient de «les étudier, d'y réfléchir et de les améliorer».

A son avis, il est encourageant que la «discussion regroupe des gens de toutes les allégeances politiques au Québec et au Canada».

«Parmi les Québécois qui proposent des idées, on trouve des fédéralistes et des nationalistes modérés qui cherchent une alternative aux options prônant le statu quo», a-t-il ajouté.

Une seule figure souverainiste connue, l'ancien ministre péquiste Rodrigue Biron, a donné son appui jusqu'à maintenant au projet de M. Manning. De plus, le Parti conservateur qui compte quelques députés au Québec a refusé totalement d'y adhérer.

La vie est plus aisée dans les trois principales provinces

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Pour faire bonne mesure avec d'autres organismes qui analysent la situation canadienne avec des critères du milieu des affaires, le Centre canadien de politiques alternatives a présenté hier un indice de son cru qui vise à évaluer la qualité du développement social au pays.

Sans trop de surprises, on apprend que la qualité de vie est meilleure dans les trois provinces les plus importantes. L'Ontario arrive au premier rang et est suivi par la Colombie-Britannique et le Québec.

Développé par un économiste lié au Syndicat canadien de l'automobile, Jim Stanford, l'indice mesure trois grands regroupements de données: le marché de l'emploi, les salaires ainsi que le filet social et les conditions de travail.

Selon M. Stanford, il s'agit de faire contrepoids à des indices comme celui que publie l'Institut Fraser de Vancouver et qui évalue la situation du Canada à travers la lorgnette du milieu des affaires. L'indice de l'institut est censé mesurer la «liberté économique».

«Pour l'Institut Fraser, l'économie est

«libre» pourvu que les entreprises et les investisseurs soient libres de toute intervention. Pourtant, la plupart des Canadiens ne possèdent pas d'entreprises et ne vivent pas avec des revenus de placement», a souligné M. Stanford.

L'Ontario arrive donc au sommet de l'indice de M. Stanford, non pas, comme il tient à le préciser, grâce au gouvernement actuel de Mike Harris mais en raison de ses forces structurelles. Le marché de l'emploi et les conditions de travail y sont florissantes, ce qui propulse la province au sommet de l'indice. Cette situation reflète la vigueur inhérente de l'économie de la province, estime-t-il.

Par contre, la qualité du filet social s'est détériorée au fil des années, et M. Stanford attribue cela au gouvernement Harris.

Au Québec, les résultats sont mitigés au chapitre de l'emploi mais le filet social est solide. «Le plus grand problème au Québec, c'est la performance du marché du travail. La croissance de l'emploi y a été moins rapide qu'ailleurs», dit M. Stanford.

«Mais, poursuit-il, plus que toute autre province, le Québec a su adopter des mesures pour s'assurer que même une croissance modeste se répercuterait chez ses citoyens.»

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CONCEPT-ACTION MULTIMÉDIA

CONCEPT-ACTION MULTIMÉDIA SPÉCIALISÉE DANS LA CONCEPTION DE TITRES SCIENTIFIQUES ET CULTURELS

RECHERCHE :

UNE ASSISTANTE - COORDONNATRICE EN PRODUCTION

Excellente connaissance de Word, File Maker, MS Projet, Internet. Familière des environnements informatiques PC et Mac. Très bonne rédaction française et anglais opérationnel.

Organisée, bonne adaptation, communicatrice aimant le travail en équipe.

BAC en administration avec une spécialisation multimédia serait un atout ou une expérience professionnelle équivalente.

UNE ADJOINTE DE DIRECTION - SECRÉTAIRE

Profil : BAC en administration ou HEC

Très organisée, parfaitement bilingue, connaissances financières (budgétisation), très bon contact téléphonique.

Excellent français, logiciels : MS Projet, File Maker, courrier électronique, Excel, Microsoft Office

CONCEPT-ACTION a conçu le double-cédérom «L'ENCYCLOPÉDIE DE INFORROUTE».

Veillez-nous faire parvenir votre curriculum vitae au (514) 866-1153 ou par la poste au :

CONCEPT-ACTION INC. • 1396, RUE STE-CATHERINE OUEST • BUREAU 318 • MONTRÉAL (QUÉBEC) • H3G 1P9

Université d'Ottawa
Département de sociologie
Poste de professeur(e) remplaçant(e)

• Poste d'un an au rang d'adjoint(e) (junior) débutant le 1^{er} juillet 1999

• Enseignement en anthropologie et en sociologie, au niveau du premier cycle, en français. Capacité d'enseigner aussi en anglais serait un atout. Recherches

• Exigences:

Détenir un doctorat, expérience d'enseignement, publications, bilinguisme actif. Veuillez faire parvenir avant le 26 février 1999 votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation décrivant votre expérience en enseignement et en recherche, ainsi qu'une publication. Trois lettres de recommandation doivent être envoyées directement à: Ann Denis, Directrice, Département de sociologie, Université d'Ottawa, 550 rue Cumberland, C.P. 450, succ. A, Ottawa, Ontario, K1N 6N5.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux résident(e)s permanent(e)s. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi. Le département encourage fortement les femmes et les membres des communautés minoritaires à présenter leur candidature.

IRPP

INSTITUT DE RECHERCHE EN POLITIQUES PUBLIQUES

Présidence

Situé à Montréal (Québec), l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) est un organisme national et indépendant, à but non lucratif, qui existe depuis 1972. Il a pour mission de favoriser le développement de la pensée politique au Canada, par son appui et son apport à un processus élargi, plus éclairé et plus efficace d'élaboration et d'expression des politiques publiques. L'IRPP a pour mandat d'entreprendre des recherches sur les enjeux politiques auxquels le Canada sera confronté à moyen terme. L'Institut favorise une large diffusion des principaux résultats de ses recherches et encourage une approche non-partisane dans la discussion et l'évaluation des différentes options politiques.

De tous les instituts de recherche canadiens, l'IRPP est un des seuls à s'appuyer sur un fonds de dotation important et permanent, qui finance une bonne partie de ses activités et assure son indépendance.

La personne qui occupe la présidence coordonne les activités de recherche portant sur un large éventail de sujets reliés à la gestion de l'État, aux politiques sociales et aux politiques économiques. Elle participe à la conception des programmes de l'Institut, à leur mise en oeuvre et leur administration; elle dirige un personnel d'une quinzaine d'employés; et elle administre un budget annuel qui se situe actuellement à quelque trois millions de dollars. Elle doit rendre compte de ses réalisations aux membres du conseil d'administration.

La personne qui sera choisie aura déjà exercé des fonctions ou des activités reliées aux politiques publiques, à la gestion de l'État ou à l'administration publique. Une expérience acquise dans les milieux gouvernementaux et les milieux universitaires serait un précieux atout. Une solide connaissance du français et de l'anglais, tant parlé qu'écrit, est exigée.

Le poste exige une aptitude certaine à l'organisation et à la gestion; des qualités de chef de file et une expérience avérée dans le développement organisationnel; une bonne connaissance de l'actualité socio-politique; la capacité d'interpréter les résultats de la recherche à l'intention des décideurs politiques et de traiter avec les médias; une bonne expérience de la sollicitation de fonds; des habiletés pour l'analyse, la recherche et la rédaction.

L'IRPP offre un cadre de travail dynamique, au coeur de Montréal, ainsi qu'un salaire et des avantages sociaux concurrentiels. Le mandat initial sera de cinq ans, avec possibilité de renouvellement. D'autres renseignements sur l'IRPP sont disponibles par le biais de notre site internet: www.irpp.org

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avec une lettre de présentation et les coordonnées de trois références au Comité pour la recherche d'un président a/s Institut de recherche en politiques publiques, 1470, rue Peel, bureau 200, Montréal, Québec H3A 1T1 ou par courriel à irpp@irpp.org. Les dossiers de candidature doivent nous parvenir avant le 22 janvier 1999.

É D I T O R I A L

Une alliance prématurée

L'heure est à la réflexion au sein des partis d'opposition à la Chambre des communes. À gauche, le NPD parle de s'ouvrir à la classe moyenne tandis qu'à droite, réformistes et conservateurs pensent à former une coalition contre le gouvernement Chrétien. Seul le Bloc québécois tarde à s'interroger sur son avenir.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a rejeté l'idée mise de l'avant par l'ex-ministre péquiste Rodrigue Biron de faire alliance avec la droite canadienne au sein d'un «parti confédéral». La réaction du chef bloquiste était prévisible tant l'alliance proposée est contre nature. On imagine mal ce parti qui se veut plus progressiste que conservateur s'associer à des formations politiques de droite dans une coalition dont le but ultime est de tenter de déloger les libéraux du pouvoir et de former un gouvernement. Ajoutons à cela l'ingrédient constitutionnel et voilà le mélange le plus explosif qui soit.

La proposition de M. Biron, cela va de soi, doit être écartée, mais son propos ne devrait pas pour autant être ignoré car il contient l'amorce d'un débat nécessaire quant au rôle et aux gestes du Bloc québécois. M. Biron est de ceux qui estiment, maintenant qu'un troisième référendum sur la souveraineté est repoussé à un moment indéterminé, que le Bloc doit mettre l'accent sur la partie défense des intérêts du Québec de son mandat et laisser au second plan la promotion de la souveraineté. D'autres partagent cette analyse qui n'a cependant pas encore donné lieu à une réflexion structurée au sein du mouvement souverainiste.



Bernard Descôteaux

Des questions nombreuses se posent. Une partie des réponses viendront du premier ministre Lucien Bouchard qui, par définition, demeure le maître du jeu référendaire. Le Parti québécois sera celui qui, en définitive, dira combien de temps durera la mise entre parenthèses de la stratégie référendaire. Le chef du Bloc québécois n'est cependant pas obligé de se mettre totalement à la remorque du grand frère péquiste dans cette réflexion. Il doit amorcer sa propre démarche et ne pas craindre de proposer à ses amis péquistes de nouvelles avenues, comme le faisait naguère Lucien Bouchard, alors chef de cette formation.

Pour le Bloc québécois, il y a urgence. Son échéancier n'est pas le même que celui du Parti québécois. D'ici deux ans environ, une élection fédérale aura lieu, donc avant un éventuel troisième référendum. Or qu'auront à faire d'autre que se concentrer sur la défense des intérêts du Québec les députés bloquistes au cours de ces 24 prochains mois à la Chambre des communes? Comment pourraient-ils faire la promotion de la souveraineté un enjeu si les péquistes ne le font pas eux-mêmes?

Le danger pour le Bloc québécois est de perdre peu à peu sa pertinence aux yeux des Québécois. Il doit les convaincre qu'il est toujours un véhicule utile pour faire progresser le Québec et non un simple empêchement de danser en rond. Pour cela, son action devra être plus efficace et plus visible qu'elle ne l'a été depuis deux ans. Le leadership de Gilles Duceppe devra s'affirmer. Le parti devra se doter d'un plan d'action mieux défini pour que soient bien exposés les intérêts du Québec, non seulement aux Québécois, mais aussi aux Canadiens.

Dans le cadre de cette réflexion que le Bloc mènera, la question posée par Rodrigue Biron, aujourd'hui prématurée, prendra toute sa pertinence. Ce parti, s'il sait toujours rallier le vote des nationalistes québécois lors des prochaines élections, détient la clé de la formation du prochain gouvernement canadien. Quiconque voudra s'imposer comme solution de rechange aux libéraux a besoin de ce vote nationaliste, comme le démontre l'histoire électorale des dernières décennies. Il constitue un atout à ne pas perdre.

Le temps joue en faveur du Bloc qui doit laisser s'éclaircir le paysage politique canadien avant de s'engager trop avant dans d'éventuelles alliances. Il lui faut voir à quoi aboutira cette conférence pour une «Alternative unie» en février. Le mariage entre réformistes et conservateurs auquel rêve Preston Manning est loin d'être consommé. Cela lui donne le temps nécessaire pour bien choisir ses alliés éventuels et surtout la forme que prendra une quelconque alliance s'il doit y en avoir une. En cette matière, la prudence est de mise. L'échec de l'Accord du lac Meech a montré que les «beaux risques» constituent des paris périlleux.

bdescoteaux@ledevoir.ca

L'intervention s'impose

Personne ne croit le président de l'Association des pompiers quand il dit ne pas encourager ses membres à commettre des actes de sabotage. Ce syndicat doit être tenu responsable des actes commis par ses membres, d'autant qu'il est lui-même bénéficiaire des abus qui sont au cœur du conflit.

Le premier objet de désaccord origine d'une interprétation différente du texte de l'entente intervenue en avril dernier qui oblige la Ville à maintenir un plancher d'emploi. Le syndicat prétend que la Ville doit procéder à l'embauche le jour même où un poste devient vacant et il exige le paiement rétroactif des salaires et des cotisations syndicales pour des individus avant même qu'ils aient commencé à travailler. De son côté, la Ville ne conteste pas l'existence du plancher d'emploi, mais elle soutient que le moment de l'embauche est défini ailleurs dans la convention. Le syndicat a déposé un grief et c'est à lui qu'il appartient de demander l'arbitrage, mais il s'y refuse, préférant régler le litige par la voie des moyens de pression. Malheureusement, nos lois se révèlent impuissantes à combattre efficacement ces tactiques dégoûtantes.

Second point en litige: le syndicat demande que tous les pompiers souffrant d'un handicap partiel permanent aient droit à une retraite immédiate. La Ville, qui devrait assumer les coûts d'une telle mesure, refuse, jugeant que ces travailleurs sont aptes à accomplir des tâches différentes. Encore là, le syndicat a posé un grief, mais il opte pour les moyens de pression plutôt que pour l'arbitrage accéléré.

Troisième et principal point de désaccord: par une mesure dilatoire dont il a trouvé la recette au fil des ans, le syndicat demande à ses membres de refuser de remplacer temporairement un officier (syndiqué) de niveau supérieur absent du travail. Ce refus oblige la direction à rappeler des officiers en congé et à payer des heures supplémentaires. Cette façon de faire permet à chaque officier, à tour de rôle, d'ajouter une somme rondelette à son revenu de base pourtant déjà élevé.

La méthode a coûté plus de cinq millions à la Ville l'an dernier. Le syndicat supervise l'exercice et impose une cotisation spéciale de 10 % des sommes ainsi gagnées pour ses propres affaires.

Voilà une tactique qui s'apparente à une mesure d'extorsion de fonds publics. Malheureusement, le texte de la convention collective n'est pas assez précis pour que l'affaire soit portée en arbitrage par la Ville.

Malgré l'intervention d'un médiateur extraordinaire nommé par le ministère du Travail, le cul-de-sac et les moyens de pression illégaux persistent. C'est donc maintenant au tour de la ministre Diane Lemieux d'intervenir dans le dossier, autrement que par des déclarations lénifiantes. La médiation a échoué, d'autres moyens doivent être envisagés rapidement pour protéger les biens et la santé des Montréalais. Leur sécurité est en cause, mais aussi la crédibilité des lois du travail.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

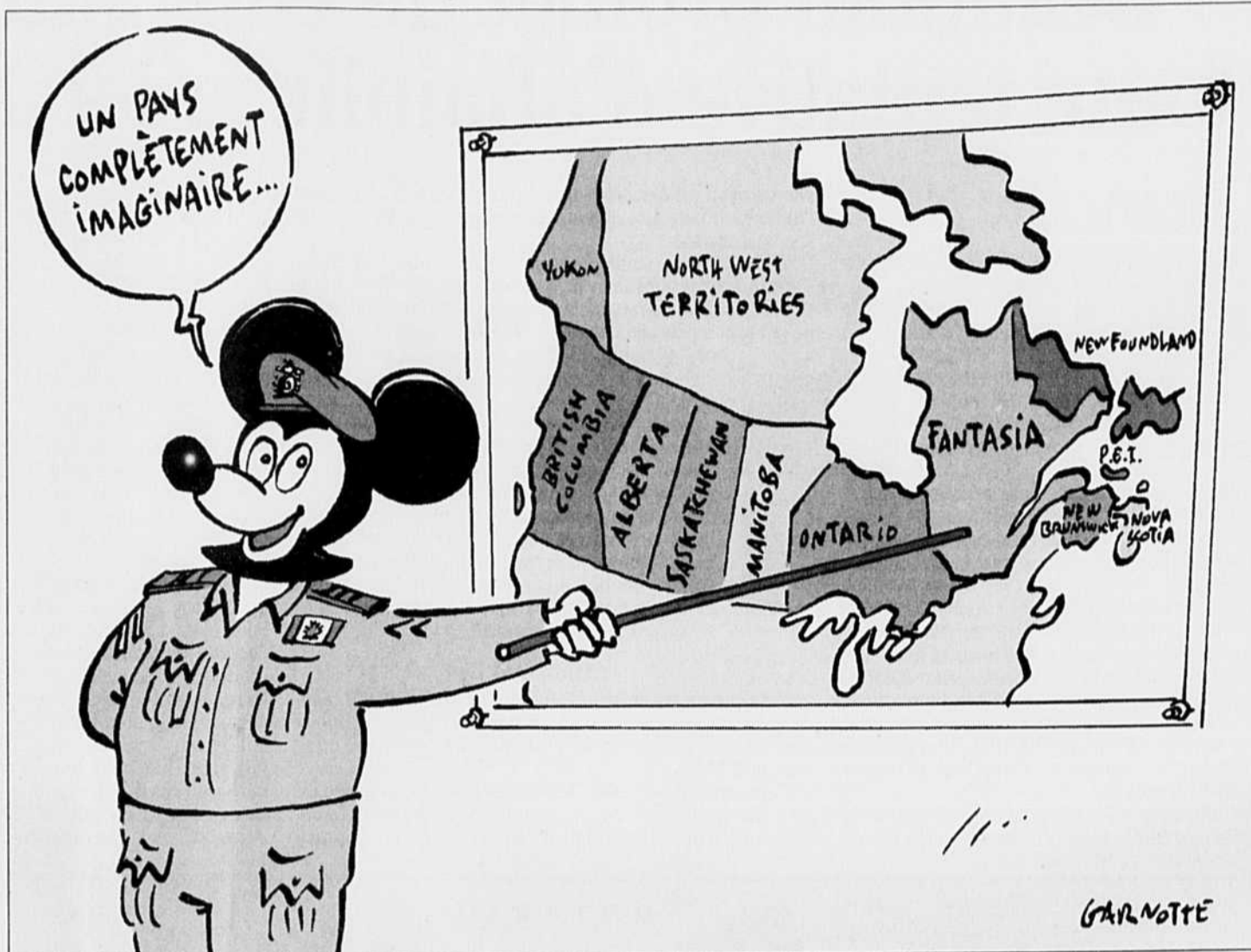


Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

La citoyenneté fondée sur l'hérédité

Dans son texte intitulé «Le Canada, un État multinational» (*Le Devoir*, 1er décembre 1998), Philippe Constantineau défend l'idée selon laquelle le gouvernement du futur territoire Nisga'a en Colombie-Britannique devrait pouvoir être élu seulement par ses résidents autochtones, en excluant les autres résidents.

Cela va directement à l'encontre de l'idée, largement répandue et acceptée dans nos sociétés modernes, y compris le Québec et le Canada, voulant que la loi doit être la même pour tous. La conception de la «citoyenneté» fondée sur l'hérédité, que défend M. Constantineau (j'utilise ici ses propres termes), a beau être conforme à la culture des Nisga'a, elle ne peut que susciter tensions et après conflits sur toute partie du territoire où travaillent et vivent des Nisga'a et des non-Nisga'a. Elle ne correspond pas aux conditions du monde moderne où des gens de diverses origines vivent côte à côte sur un même territoire. Elle est héritée d'un passé révolu où les échanges et les relations entre membres et non-membres des nations autochtones n'avaient pas le caractère quotidien et continu actuel. Elle est liée à l'existence de territoires mal définis pour les nations autochtones, condition à laquelle le traité avec les Nisga'a vise précisément à mettre fin.

La revendication que la loi soit la même pour tous, peu importe l'origine raciale ou ethnique, est aujourd'hui bien enracinée dans les moeurs et dans l'esprit de la plupart des gens. Elle est une nécessité pour la paix et la tranquillité sociales. Au Canada, certaines règles particulières pour les autochtones minent déjà les relations entre les autochtones et les non-autochtones. A long terme, cela ne peut que nuire gravement aux intérêts des autochtones. Non pas que les autochtones bénéficient dans l'ensemble de conditions privilégiées, au contraire, beaucoup vivent dans des conditions misérables. Mais les règles de droit d'une société moderne sont faussées. De plus, certains profiteurs en bénéficient. En conséquence, les tensions interraciales augmentent.

Pour véritablement régler le problème constitutionnel autochtone, et le régler d'une façon qui convienne au monde moderne (monde auquel n'échappent pas les autochtones avec leurs bateaux à moteur, leurs motoneiges et leurs maisons), il faut accorder la propriété de territoires précis à des gouvernements autochtones, comme le fait le traité avec les Nisga'a, mais en mettant fin en même temps et progressivement à toute règle particulière qui concerne les individus autochtones. Il y va de l'intérêt même des autochtones.

Bertrand Ducharme
Saint-Henri-de-Lévis, décembre 1998

Des faiseurs d'élections

L'élection d'un gouvernement majoritaire péquiste, le 30 novembre dernier, a conduit une fois de plus à mettre en veilleuse la cause de l'indépendance du Québec. Le dictionnaire *Le Robert* dit qu'une veilleuse est «une petite lampe ou ampoule électrique éclairant peu, qu'on laisse allumée pendant la nuit ou en permanence dans un lieu sombre». Le Québec vit en permanence dans la demi-obscurité, la pénombre et les demi-vérités, et il ne faut surtout pas compter sur nos deux wats de députés ou de ministres pour faire jaillir la clarté. Je n'en vois aucun parmi eux qui soit apte à nous mettre dans la lumière, à faire jaillir en nous la joie d'un peuple libéré.

Les péquistes à Québec — je n'ose pas parler de l'opportunisme des bloquistes à Ottawa — ne sont que des faiseurs d'élections, des vendeurs de cartes et des ramasseurs de sous.

Ils n'ont aucune visée politique. Ils n'ont aucun plan d'ensemble qui pourrait motiver les indépendantistes. Ils s'assurent, avec les moyens traditionnels que René Lévesque a tant dénoncés, d'une réélection certaine, afin de jouir éventuellement d'une pension à vie, tout en condamnant la pauvreté dans leurs milieux respectifs. Pour un bon nombre d'entre eux, ils sont doublement ou triplement ré-

munérés par le système: pourquoi oseraient-ils alors le dénoncer? Peut-on avoir confiance à des gens qui demandent notre confiance et qui le lendemain se dépêchent de la mettre au rancart? Ils font partie de ce Québec de l'ombre et ils sont ces petites veilles de deux wats qu'ils continuent de perpétuer, de crainte que le peuple ne se réveille et réclame ce qu'ils ont osé nommer sans y croire véritablement.

Lorsque ces deux wats de politiciens se seront à jamais éteints, le Québec retiendra qu'il n'a eu dans son histoire que les politiciens qu'il méritait et que ceux-ci n'étaient au fond que le reflet de sa profonde médiocrité. Il fait froid dans mon pays aujourd'hui et l'ombre semble s'être installée à perpétuité.

Les éclaircisseurs s'alimentent toujours au courant de la facilité et du pragmatisme. Ils ont la clarté de leurs calculs politiques mesquins et de leurs avantages personnels qu'ils ne veulent pas perdre. Ils ont la pénombre de leurs discours et les demi-vérités de leur jargon perpétuel.

Parce qu'il ne fait plus clair dans la maison, les fabricants de pouvoir s'amuse à créer l'illusion qu'ils n'ont pas abandonné la cause à laquelle ils ne croient plus.

Mais il fait encore assez clair pour que je constate que le combat est presque terminé avec la génération de politiciens qu'on vient malheureusement d'élire encore une fois. Il faut espérer un matin nouveau, la clarté d'une aube nouvelle, qui viendrait raviver la lumière dans la veilleuse qui vacille dans l'ombre. Les peuples doivent mériter la beauté de la liberté. Il semble que nous ne la méritons pas puisque nous continuons à élire l'ambiguïté et le double langage.

Il n'y a qu'un chemin qui mène à la liberté, c'est la vérité. Qui osera nous la dire? Qui osera prendre le risque de la faire jaillir?

Nestor Turcotte

Matane, décembre 1998

Où va l'argent?

Dans l'article intitulé «D'étranges projets pour célébrer l'an 2000» (*Le Devoir*, 31 décembre 1998), on apprend que le gouvernement fédéral entend dépenser dix millions pour la création d'œuvres d'art sur le troisième millénaire et 145 millions pour les activités significatives et novatrices des Canadiens afin de souligner le même millénaire.

Il est intéressant de constater l'habileté du gouvernement à trouver de l'argent (150 millions) pour des projets qui à mon sens ne laisseront pas grand-chose aux Canadiens, c'est-à-dire que ces projets, comme le dinosaure géant ou les drapeaux canadiens, provinciaux et territoriaux de la ville de Brighton (Ontario), n'ont pas un sens éducatif, social ou économique très développé.

Voilà les beaux projets de notre cher gouvernement qui se vante de voir aux intérêts du pays, et voilà un reflet des priorités pour dépenser l'argent des contribuables qui doivent assumer en plus une hausse de la cotisation du Régime de pensions du Canada (0,30 \$ par tranche de 100 \$).

Jorge Frozzini C.

Montréal, 5 janvier 1999

Deux groupes nantis

Depuis quelque temps, cette idée de parler de conscience sociale me tourmente. Je regarde autour de moi. Je vois encore des adultes jeter les emballages de leur paquet de cigarettes ou leur verre vide n'importe où, dans le métro ou ailleurs, mais pas dans la poubelle. Ce n'est rien, direz-vous. Pour moi, ce n'est qu'un symptôme et le miroir de notre société. Chacun pour soi. «Après moi, le déluge», dit le dicton populaire.

L'attitude des médecins et celle de Lorraine Pagé, dans leurs revendications, sont pour moi un exemple frappant de ce dicton.

Les deux groupes pensent que l'argent pousse dans les arbres. Ils en sont encore à la pensée magique. Comme des enfants, ils réclament sans regarder la facture d'épicerie. Les deux groupes me laissent perplexes. On dirait que pour eux, le mot solidarité veut dire: moi d'abord, et s'il en reste, les autres.

Ce sont les deux groupes les mieux nantis de la société et ce sont les deux groupes qui en veulent toujours plus. Leur imaginaire les amène à nier l'écart qu'ils sont en train de creuser dans la société entre riches et pauvres. Eux, ils ont toujours quelque chose à se mettre sous la dent. J'ai entendu une maman dire: «Je ne mange pas à midi, il n'y a plus rien dans le frigidaire et je n'ai plus de sous.»

Le partage, c'est beau, mais pas quand il s'agit de partager son salaire avec les moins bien nantis. Car si le gouvernement donne aux tout-puissants capables de bloquer le déroulement normal d'une société, comment pourra-t-il donner aux autres? On le sait, les coffres sont presque vides. La pensée magique leur fait croire le contraire.

Mesdames et messieurs, notre bien-être dépend de votre générosité à nous en laisser un peu! Et c'est ça, la justice.

Claire Côté

Montréal, 11 décembre 1998

Un éloge déplacé

L'article de Jean Dion publié le 23 décembre dernier et intitulé «Je défends la liberté», m'a laissé un goût amer, pour ne pas dire qu'il m'a déçu.

Même si Pierre Vallières était une personne qui s'est impliquée dans différentes causes, comment peut-on prétendre à la défense de la liberté après avoir été membre d'un mouvement terroriste (FLQ) qui prônait le terrorisme révolutionnaire, c'est-à-dire des actes terroristes pour arriver à instaurer un État socialiste comme celui de la Chine et surtout celui de l'ex-URSS?

C'est le même Vallières qui a écrit pour le FLQ un plan détaillé pour arriver à instaurer un État socialiste au Québec. Peut-on prétendre qu'une personne si impliquée dans un mouvement terroriste ait changé d'attitude? Il est évident qu'une personne qui a été impliquée dans un mouvement va toujours rester liée, de façon inconsciente ou pas, aux idées qui ont été divulguées dans les lieux qu'elle a fréquentés.

L'idée de défendre la liberté est bonne, mais il faut faire attention aux moyens pour y arriver, car on ne peut pas tolérer tous les actes commis sous prétexte qu'ils ont été faits pour accéder à la liberté (il ne faut que penser à l'IRA, à l'ETA et à tant d'autres) et même là, il faudrait savoir ce qu'on entend par liberté.

Jorge Frozzini C.

Étudiant en science politique à l'UQAM
Anjou, 29 décembre 1998

La risée au Conseil de sécurité?

Dans son éditorial sur la place du Canada au Conseil de sécurité des Nations unies, Jocelyn Coulon faisait ressortir les diverses intentions du gouvernement canadien. Ces bonnes intentions gravitent autour du thème de la sécurité des individus. Je suis très heureux que mon gouvernement semble vouloir parler pour les plus démunis de ce monde.

La sécurité alimentaire et la sécurité physique sont les bases de l'autonomie et de l'élimination de la pauvreté. Mais le Canada aura-t-il la crédibilité nécessaire pour faire accepter ses propositions au Conseil de sécurité? J'en doute...

Le Canada a diminué son budget d'aide publique au développement au cours des six dernières années et Paul Martin va sans doute recéder dans son prochain budget. Parmi les 17 pays donateurs de l'OCDE, le Canada a glissé du sixième au onzième rang pour sa générosité entre 1995 et 1998. Comme nous, la majorité des pays vivent dans des conditions économiques désastreuses. Malgré tout, l'Angleterre et l'Australie ont augmenté leur budget d'aide. C'est une question de choix politique.

Je crois que M. Axworthy aura intérêt à parler à MM. Chrétien et Martin au plus tôt, si nous ne voulons pas être la risée des autres membres du Conseil de sécurité.

André Désilets

Montréal, 6 janvier 1999

IDÉES

Le triomphe du beau-frère

La langue du peuple est-elle la langue populaire?

PHILIPPE BARBAUD

Linguiste, Université du Québec à Montréal

Une des annonces publicitaires actuelles de Bell Canada témoigne elle aussi, hélas, d'un aspect peu relictant de ceux qui l'ont conçue, à l'image d'une élite québécoise qui fait grand état de la «p'tite vie». Au tout début de cette série de sketches, on voyait le père interprété par un Benoît Brière somme toute assez policé mais plutôt gauche dans sa peau de comédien peu à l'aise avec un langage d'homme distingué. Aujourd'hui nous assistons à la scène où triomphe le beau-frère, un cave qui s'identifie profondément à son parler québécois et dont le langage est une quintessence de crétinisme oral. Ce triomphe est aussi celui du fils, et à eux deux ils font la paire, qui incarnent le règne des adoralisants du Québec, adultes, surtout mâles, dans la quarantaine, aux diphtongues boursoufflées, aux chuintantes éreintées, aux nasales «li-reuses», et on en passe. Ne questionnons pas l'intelligence du discours. Même un *quictionary* ne retrouverait pas ses petits dans ce vocabulaire indigne d'un locuteur adulte accompli. Disparu, évacué du décor, ce père du début, qui avait pourtant réussi à s'extraire des très maternelles jupes de sa parure et réussi à s'octroyer un peu de cette distinction orale à laquelle notre peuple et nos élites ont définitivement renoncé. Ainsi, la tribu s'est emparée de la tribune et Bell Canada, du porte-voix. Cherchez le souffleur...

Bel exemple de publicité faite à notre image, staturont nos gourous de l'identitaire. Triste méprise! La seule image qu'ils renvoient, c'est celle de leur propre médiocrité langagière. Ceux dont les convictions identitaires s'accomplissent absolument dans la langue populaire conduisent la tribu en terre de Canaan.

Nos guides de la société distincte non seulement qualifient d'étrangers les livres français qui prennent trop de place au Salon du livre de Montréal, mais ils se comportent en démagogues de l'oralité. Car c'est bien ainsi qu'il faut interpréter ce qu'a observé le lexicographe Claude Poirier dans un récent article sur l'histoire de notre langue («Le français populaire dans l'usage public - L'éclairage de l'histoire», *Le Devoir*, 4 novembre 1998). On peut néanmoins soupçonner que ce linguiste ne vise pas tant à «l'amélioration» de la langue qu'à la «définition» d'une norme visant à avaliser ce comportement social si typique des Québécois, et qui consiste «à recourir au style populaire dans des circonstances où l'on pourrait s'attendre à une pratique plus soignée».

C'est dire les choses avec ménagement car notre parler nous a rendus susceptibles. Que les avatars de l'histoire puissent expliquer l'expansion de la langue du peuple au sein de notre société après la Conquête de 1763 reste un fait qu'il faut savoir gré au directeur du Trésor de la langue française du Québec d'avoir mis en relief grâce à son travail inlassable. Mais l'histoire n'est pas, à mon avis, la première responsable du comportement en question. Il en découle qu'à l'approche historico-identitaire du français québécois que préconise ce lexicographe réputé, et donc influent, je préfère une approche résolument communicationnelle de la langue française du XXI^e.

Le rapprochement qu'il opère entre la langue du peuple et la norme s'avère d'autant plus crucial, voire litigieux, qu'il coïncide avec les objectifs de la politique d'aménagement linguistique du gouvernement actuel visant à établir une norme de la langue commune de tous les Québécois dans le respect, entre autres choses, du caractère pluriethnique et multiculturel de notre société, laquelle est composée de puissantes minorités linguistiques, est-il besoin de le rappeler? Aussi, l'enjeu véritable qui sous-tend l'approche identitaire reste-t-il inconnu d'une équation paradoxale car celle-ci devrait prendre en compte une triple donne: 1- le fonds populaire, qui a une valeur identitaire pour les Québécois; 2- la langue commune, qui devrait régir l'usage public; 3- le français standard, que personne n'ose renier, mais que tout le monde assimile au français de France considéré, quelle honte!, comme étranger. Mais cette sorte d'écuménisme linguistique qu'on nous propose est-il la meilleure formule pour affronter les défis de la mondialisation que doit relever la langue française? Il est permis d'en douter parce que la justification historique du caractère identitaire de notre langue procède d'un réductionnisme inacceptable. Trois raisons peuvent être invoquées.

La langue du peuple

Premièrement, il est réducteur de confondre ou d'assimiler le fonds dialectal du français québécois à la langue populaire qui caractérise un certain usage public de la langue française au Québec. En matière de norme linguistique, il n'est pas vrai que la langue populaire coïncide avec la langue du peuple. On ne saurait confondre un registre langagier avec la société elle-même. Lorsque Henri Estienne dénonçait les italianismes du parler des courtisans d'Henri

III ou lorsque François Malherbe stigmatisait les gasconnismes des hauts fonctionnaires d'Henri IV, ces deux puristes ne disaient pas de ces personnes bien nées qu'elles parlaient la langue du bas peuple ou de la populace. S'ils ont banni les mots étrangers et d'origine provinciale, c'est parce que ces mots constituaient des impuretés vis-à-vis du français parlé dans la bonne société de l'Île-de-France. Dieu merci, les mentalités ont changé et, de nos jours, les mots d'origine dialectale, dont notre variété de français est abondamment nantie, ne sont plus taxés d'archaïsmes, comme l'ont fait les Dionne, Clapin et Barbeau. Ce sont des québécoisismes de plein droit. Par conséquent, ce n'est pas à ce précieux héritage que s'en prennent ceux qui en ont contre la dictature du style populaire dans l'usage public, mais à autre chose, bien sûr.

Deuxièmement, il est réducteur de ramener l'usage public à la chose écrite et de l'illustrer en recourant à la technique des bons auteurs. Que nos meilleurs écrivains et nos journalistes les plus compétents puissent y aller de leurs clin d'œil aux lecteurs lorsqu'ils écrivent, *so what?* La connivence au quotidien est une bonne chose tant qu'elle ne sombre pas dans le racolage ou la grossièreté. Un mot du terroir par-ci par-là, voilà qui relève de l'effet de style, j'en conviens, mais non pas du style populaire. Là-dessus, les Québécois n'ont rien inventé. Par définition, le français écrit n'est pas populaire. Quoi qu'il en soit, la population québécoise sait fort bien que ce n'est pas à la chose écrite que s'adressent ses aspirations identitaires, elle qui est analphabète à raison d'un adulte sur cinq. C'est plutôt à la langue parlée, à ce parler tristement populaire adopté par tant de nos personnalités voyantes, que vont ses maternelles attentions. Aux bons auteurs cités en exemple par Claude Poirier, il convient d'opposer les monuments du burlesque, et dont nous avons fait nos coqueluches langagières. Qu'il suffise de mentionner les Yvon Deschamps et Dominique Michel, notre couple chéri de locuteurs, qui sévit depuis trente ans dans nos foyers (et ça dure!) en y façonnant, plus que personne d'autre, le modèle de l'oralité québécoise (prononciation, articulation, intonation, phraséologie, vocabulaire et même gestuelle).

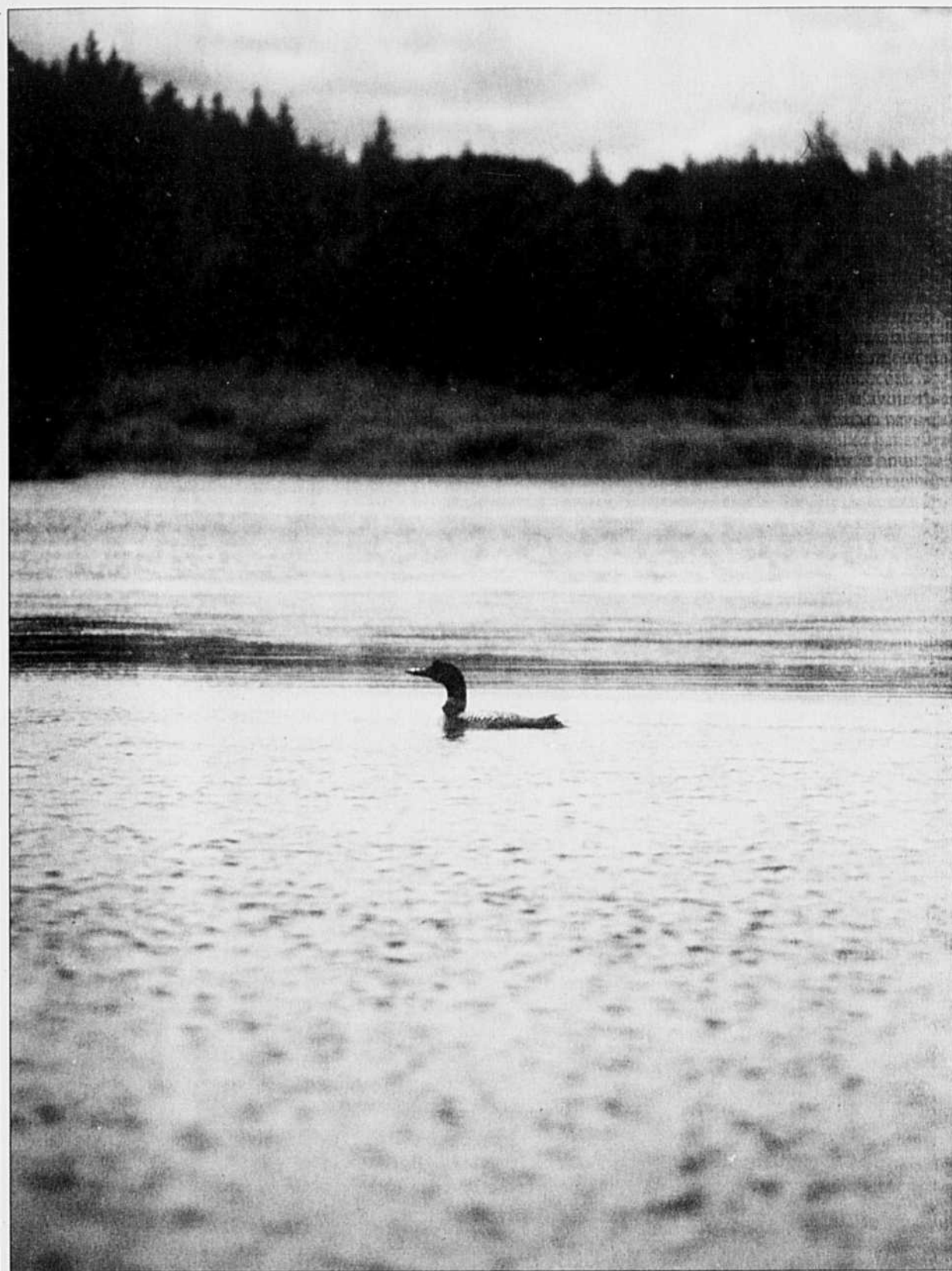
Une américanité mal assumée

Troisièmement, le réductionnisme de l'approche historico-identitaire réside dans l'idée démodée que les langues évoluent en suivant leur cours, comme on dit. On en déduit que rien ne servirait de contenir la langue populaire car elle seule préside au destin des langues, lequel serait à leur transformation, voire à leur disparition.

En vérité, les comportements linguistiques d'une société sont déterminés par les valeurs qu'elle adopte selon les époques. Si les nôtres actuellement sont à l'identitaire québécoise en matière de langue orale, alors ce n'est pas en vertu des valeurs que partagent tous les autres francophones de la planète mais bien plutôt en vertu de notre américanité mal assumée. Les valeurs antiviriles et anti-intellectuelles que l'on attache au registre soutenu de l'oralité française s'inscrivent profondément dans cette américanité. Bref, le style populaire et débridé que pratique en son sein l'élite la plus influente en matière de langage oral pour «pogner» auprès de son public n'est pas fait de vieux mots français mais de clones anglais, de diphtongues éléphantiques, de nasales émasculées et de solécismes de cancre. Il faudra me faire la preuve qu'il est contre-productif d'accabler ceux qui l'exploitent, quitte à humilier les plus démagogues d'entre eux.

En tout état de cause, l'évolution passée ne saurait être prise en compte dans une putative définition de la norme québécoise actuelle, ce que Claude Poirier admet implicitement lorsqu'il prend soin de qualifier d'«historique» son dictionnaire du français québécois. La fatalité n'est pas inscrite dans les systèmes de la communication humaine, pourvu que certaines conditions (nombre, concentration, vitalité, légitimité, etc.) soient satisfaites. Comme nous les réunissons, rien ne prouve (bien tout l'inverse!) que le français populaire d'aujourd'hui doive inexorablement aller se fondre, comme le gaulois d'hier, dans la langue qui remplace le latin des empereurs romains depuis la Seconde Guerre mondiale. Et ce, en raison même de l'emprise toujours accrue de la langue écrite sur les masses parlantes, une situation inédite dans l'histoire des civilisations. Par conséquent, l'évolution à venir de notre langue fait aussi partie du domaine de l'aménagement linguistique.

L'approche communicationnelle est une meilleure caution de la réussite de cet aménagement parce qu'elle est basée sur la nécessité pour un code, quel qu'il soit, d'être uniforme à l'échelle de notre planète. Reléguer le français standard européen au rang d'alternative langagière en sol québécois serait irresponsable. Outre d'aggraver le sentiment d'insécurité linguistique de ceux qui ne peuvent se résoudre à la dictature du style populaire, cette norme sera perçue à brève échéance comme inutile, au même titre que le français en regard de l'anglais dans un Québec qui serait officiellement bilingue. La motivation identitaire se chargera de déterminer les choix et rien n'empêchera le style populaire d'imposer sa marque en raison du soutien dont il jouit dans certains milieux qui le pratiquent avec délectation. Ce n'est pas de cette manière que le Québec ira rejoindre le concert des nations souveraines et émancipées.



Le magnifique lac Saint-Pierre, il y a une dizaine d'années, où un huard s'adonne à une baignade tardive...

La base militaire polluée de Nicolet-Sud pourra-elle changer de vocation?

Une entente est en vue entre Environnement Canada et la Défense nationale

PHILIPPE GIROUL

Pointe-du-Lac

L'auteur écrit au nom du Groupe d'action des riverains du lac Saint-Pierre.

Le ministère de l'Environnement du Canada et le ministère de la Défense nationale sont en train de conclure une entente de collaboration afin de réaliser une étude d'impacts environnementaux cumulatifs dus aux activités du Centre d'essais et d'expérimentation de Nicolet au lac Saint-Pierre.

Le projet en gestation prévoirait de caractériser les sédiments des 40 % du lac pollués par les quelque 500 000 obus qui y ont été tirés. Cette initiative bien louable, au profit de la faune et de la flore, devrait en priorité s'étendre à l'impact sur les humains, qui font partie aussi de l'écosystème, du bruit des explosions et des vibrations conséquentes. Ce sont ces impacts qui sont les plus tangibles et qui dérangent directement la population depuis maintenant 46 ans.

La désignation récente du lac Saint-Pierre comme 36e zone humide d'importance internationale au Canada en vertu de la Convention de RAMSAR de l'UNESCO devrait inciter le ministère de l'Environnement à prendre le leadership de la réhabilitation et de la restauration de cette zone privilégiée.

Il ne faut pas s'attendre à ce que cette initiative vienne de la Défense nationale puisque selon André Lagacé, directeur de la gestion des programmes de munitions, la base militaire de Nicolet ne fait pas partie de «toutes» les bases de l'armée car «le centre de Nicolet ne relève pas de la force terrestre mais du sous-ministre adjoint (matériel)». Ainsi, la Défense nationale réduit très facilement sa responsabilité d'appliquer à cette base hautement polluée le système de gestion environnementale élaboré en 1992. Il prétend par contre «continuer une approche d'amélioration continue [...] et élaborer un nouveau plan environnemental avec le nouveau partenaire Technologies industrielles SNC inc.». Le gouvernement fédéral n'est pas à un dédoublement près! Ce partenaire, filiale de SNC Lavalin, est le complice direct des opérations irrationnelles, archaïques et anachroniques qui se poursuivent impunément à Nicolet. Cette compagnie, avec la bénédiction de la Défense nationale, est un des maillons primordiaux de la participation du Canada à la vente de munitions au niveau international. Incidemment, selon le major Gerald Baril, cité dans la revue *Sentinelles* des Forces canadiennes, le Canada consacre bon an mal an la somme inraimentable de 250 millions de dollars à l'achat de munitions!

Lors d'une déclaration au Sénat, le 13 décembre 1994, le sénateur libéral Jean-Louis Roux faisait référence au dépôt du rapport du Comité sur la politique de la Défense du Canada ainsi que du livre blanc du ministre David Collenette.

Il disait: «Je suis convaincu que le budget de 11 ou 12 milliards du ministère de la Défense est beaucoup trop élevé, qu'il grève ceux du Patrimoine et des Affaires sociales. Les quelques épargnes proposées dans le rapport du comité me semblent dérisoires. Je suis également persuadé que le Canada investit encore inutilement dans l'achat et la fabrication d'armement lourd à caractère offensif, alors qu'il n'est nullement menacé par quelque puissance étrangère que ce soit.»

Nous défions tous les ministres de la Défense nationale de nous dire quand, où et contre quels ennemis ces munitions ont jamais servi... Cette dépense immorale pourrait servir, à meilleur escient, soit à créer de nombreux emplois, soit à aider à la survie des 115 000 enfants qui créent de fait au Canada!

Il ne faut pas s'attendre à ce que la situation environnementale s'améliore en faisant des études d'impacts pendant trois ans, selon l'entente projetée, et en permettant au partenaire complice de faire exploser 100 000 obus supplémentaires dans le lac Saint-Pierre durant les dix prochaines années, selon le contrat intervenu le 1^{er} avril dernier entre les deux parties. Il faut aller beaucoup plus loin!

Christine Stewart, ministre de l'Environnement du Canada, voudra-t-elle et pourra-t-elle demander à son homologue de la Défense nationale une réorientation radicale des activités immorales du gouvernement et transformer, à l'instigation de plusieurs fonctionnaires d'Environnement Canada, la base de Nicolet en une réserve écologique dans l'optique du développement durable que son ministère appuie tous azimuts? Cela permettra la création d'emplois voués à la conservation plutôt qu'à la destruction.

Mme Stewart pourrait de plus proposer à M. Eggleton d'appuyer, au nom du Canada, le plan mondial d'action dit «appel de Bruxelles», élaboré en septembre dernier à la Conférence internationale sur le désarmement durable et vu comme un préalable pour le développement durable.

Cet appel adjure la communauté mondiale d'élaborer un programme international d'action comprenant des initiatives visant à la fois à enrayer la prolifération d'armes légères, à promouvoir la sécurité et à établir la paix, en particulier dans les régions en conflit. Le tout dans l'optique de forger un développement durable de ces régions. Ce programme comprendrait notamment des mesures concrètes pour lutter contre le trafic d'armes et de munitions. Le Canada, qui a une politique de coopération au développement remarquable, ne se ferait pas ainsi court-circuiter lui-même par sa politique permissive d'exportation de munitions.

Voilà tout un programme pour le ministre de l'Environnement, qui pourra être appuyée sans hésitation par tous ses collaborateurs du ministère. Le lobby des armes et des munitions sera-t-il plus puissant que la protection durable de l'environnement? C'est ce que pourra démontrer la prochaine collaboration entre les deux ministères ainsi que la révision souhaitée des politiques gouvernementales en matière de défense.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivères (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (cartographie), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christiane Damazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Louane (communis). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et livraison), Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Manon Derome, Philippe Ruellan (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Genevieve Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaires), Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Germain, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lalleur, Danielle Nantel (secrétaires administratives), Nathalie Perrier, Danielle Pointon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

UNION SOCIALE

SUITE DE LA PAGE 1

J'aurais tiré une autre conclusion. [...] La conclusion que je tire est fondée sur ce que j'ai vu, c'est que le processus veut la peine d'être continué.

Des d'un entretien téléphonique, la ministre ontarienne des Affaires intergouvernementales, Dianne Cunningham, s'est dite, elle aussi, satisfaite des résultats de la rencontre mais s'est montrée circonspecte. Contrairement à M. Wiens, qui a soutenu qu'un accord pourrait être possible d'ici un ou deux mois, elle a refusé d'arrêter un échéancier précis car elle reconnaît que les complications commencent quand les négociations portent sur les détails, ce qui sera bientôt le cas.

Le ministre québécois se dit, lui, d'un «optimisme prudent» quant à un accord éventuel sur l'union sociale d'ici le prochain budget fédéral, mais il est clair que cet exercice sera déterminant pour Québec. Ottawa devra préciser par l'exemple, prévient le ministre Facal. «Est-ce qu'on va pouvoir négocier à la table la fin de l'unilatéralisme? Tout dépend du budget. Ce sera le test décisif de la bonne foi d'Ottawa.»

Toutes les provinces exigent un réinvestissement fédéral majeur dans le domaine de la santé, certaines parlant d'une augmentation d'au moins 2,5 milliards. On souhaiterait

même que le fédéral rétablisse le niveau de financement pour la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire, qu'il a unilatéralement fait passer de 19,3 milliards en 1994-95 à 12,5 milliards à l'heure actuelle. Le financement des services de santé fera d'ailleurs l'objet de deux séries de discussions fédérales-provinciales cette semaine. Les sous-ministres de la Santé doivent se rencontrer aujourd'hui à Toronto et les sous-ministres des Finances feront de même vendredi.

Malgré le ton positif adopté par les ministres hier, il a été impossible de connaître la nature des progrès accomplis. Pour justifier ce mutisme, les ministres invoquaient leur refus de négocier en public. On sait que l'entente sur l'union sociale vise, officiellement, à donner aux provinces et au fédéral des outils pour mieux collaborer dans le domaine social, mais chaque niveau de gouvernement a des buts qui lui sont propres.

Du côté fédéral, convient Mme McLellan, un tel accord permettrait, entre autres, de confirmer le rôle d'Ottawa dans le domaine social. En vertu de la Constitution, les programmes sociaux, l'éducation et les services de santé sont de compétence exclusivement provinciale mais le fédéral y intervient par l'entremise de son pouvoir de dépenser, ce qui a provoqué bien des frictions par le passé.

Les provinces souhaitent, elles, qu'une entente sur

l'union sociale serve justement à encadrer ce pouvoir de dépenser d'Ottawa. Comme elles en avaient convenu à Saskatoon en août, elles exigent qu'Ottawa obtienne l'appui de la majorité des provinces avant de créer de nouveaux programmes sociaux. Une province dissidente devrait avoir le droit de se retirer du programme en question et devrait recevoir une pleine compensation financière, à la condition, toutefois, d'investir les fonds dans le même secteur.

Les provinces voudraient aussi que tout litige sur l'interprétation de la Loi nationale de la santé ou l'exercice du droit de retrait soit soumis à un mécanisme conjoint de règlement des différends. On ne veut pas que le fédéral soit seul juge.

Le ministre Facal affirme que le consensus interprovincial tient toujours, y compris sur le droit de retrait. En ce sens, il estime ne pas avoir perdu son temps en se rendant à la rencontre d'Halifax puisqu'il a pu continuer d'y promouvoir cette revendication fondamentale du Québec.

Il ne se montre pas particulièrement inquiet face aux déclarations de certains ministres, comme ceux des Maritimes ou de la Colombie-Britannique, qui seraient prêts à laisser tomber le droit de retrait si Ottawa restaurait ses transferts en espèces pour la santé.

«Aucun ministre n'a formellement laissé entendre qu'il

était prêt à faire cela. C'est tout à fait compréhensible que les partenaires mettent l'accent sur des éléments différents dans le projet», a-t-il dit.

Mais des difficultés sont à prévoir au cours des prochaines semaines. Bien que la position de négociation du fédéral n'ait pas été rendue publique, ce qui en a transpiré laisse entrevoir de nombreuses divergences entre les deux niveaux de gouvernement et en particulier sur le droit de retrait. Jusqu'à présent, le premier ministre Chrétien a toujours maintenu qu'il ne souhaitait pas aller plus loin que son engagement contenu dans le discours du Trône de 1996, à savoir qu'il accepterait un droit de retrait mais seulement pour les nouveaux programmes cofinancés.

Selon Mme Cunningham, les équipes de fonctionnaires auront justement pour tâche, d'ici la prochaine rencontre ministérielle qui aura lieu dans deux ou trois semaines, d'élaborer des propositions pouvant permettre de combler le fossé entre Ottawa et les provinces ou encore de combiner leurs points de vue.

Malgré son enthousiasme, Mme McLellan a dû elle-même reconnaître qu'il y avait encore beaucoup de pain sur la planche. «Nous sommes tous heureux des progrès réalisés [hier] mais nous avons encore du chemin à parcourir avant de pouvoir clore cette démarche», a-t-elle convenu.

BOURQUE

SUITE DE LA PAGE 1

la souveraineté. Chose certaine, après 17 ans de ce régime, les syndicats ont raffiné leur technique pour faire pression sur l'employeur et obtenir gain de cause. Chez les pompiers, le vandalisme a souvent été utilisé au cours des dernières semaines: autocollants ou peinture sur les camions d'incendie, perforation de lances d'incendie, menaces (l'année dernière), message syndical à des médias choisis.

Pierre Bourque s'insurge contre ces «actes démodés». «On n'a pas la capacité de gérer. On fait tout ce qu'on peut, mais les pompiers ont développé des techniques de guérilla qui sont inacceptables, dont le non-respect de l'autorité», a-t-il affirmé.

Or le lock-out ne peut être l'avenue à emprunter pour les pompiers qui, comme les policiers, n'ont pas le droit de grève. D'ailleurs, l'appel à l'aide de Pierre Bourque fait sourire le président de l'Association des pompiers de Montréal, Gaston Fauvel. «Il demande la tutelle alors que la Ville est déjà techniquement depuis deux ans. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il fait appel au gouvernement pour équilibrer son budget, quand ça va mal, quand il y a un conflit. Comment ça se fait qu'il y a seulement à Montréal que les relations de travail ne vont pas? Ça se peut-tu qu'il ait des irresponsables?», demande, avec une certaine ironie, M. Fauvel.

Le Ville ce dernier, le litige actuel n'en est qu'un de sous. La Ville a sous-évalué de quelque 25 % le coût des mesures accordées au printemps au syndicat, soutient M. Fauvel. En contrepartie de la récupération de 6 % des coûts de main-d'œuvre par le moyen des surplus de la caisse de retraite, les pompiers avaient obtenu un plancher d'emplois. Or la mise en place de cette clause est retardée pour des raisons budgétaires, estime M. Fauvel.

Le syndicat tente d'ailleurs une poursuite de cinq millions contre la Ville pour le refus de remplacer 34 pompiers retraités et 14 autres déclarés invalides. Ce moyen de pression pour le moins déstabilisant a été déposé auprès du Conseil des services essentiels. Le syndicat allègue que les récentes décisions de la Ville remettent en question la sécurité de la population.

Quant à la tentative de conciliation entre la Ville et le syndicat, elle a échoué. La ministre du Travail, Diane Lemieux, entend forcer les parties à se parler dans les prochains jours. Au cabinet de cette dernière, hier, aucun commentaire n'a été émis sur la sortie publique du maire Bourque.

M. Bourque veut obtenir des modifications au Code du travail, dont la réforme est attendue dans les prochains mois. Il souhaite également sensibiliser la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, à sa cause. Mais c'est oublier que Mme Harel était titulaire du ministère du Travail quand les revendications de M. Bourque ont été rejetées.

De retour depuis dimanche de Chine, le maire de Montréal a rapidement dû se replonger dans des dossiers plus terre à terre. Il avait d'ailleurs convié la presse hier pour parler de son voyage de Chine (qui a coûté 16 000 \$) et des honneurs qu'il a reçus. «En Chine, il faut cultiver l'amitié», a-t-il déclaré avant de dire, sans ambages: «J'aide au développement de la Chine.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 966, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

FLYNT

SUITE DE LA PAGE 1

l'avait opposé en 1986 à sa seconde épouse. «Tout ce que je veux, c'est démasquer les hypocrites», a expliqué Flynt, qui a promis de «faire exploser le Parti républicain» en faisant d'autres révélations prochaines sur les turpitudes sexuelles et morales de plusieurs personnalités du parti, dont un de ses haut responsables. Les dirigeants républicains ont immédiatement sommé le président Clinton de «dénoncer publiquement le terrorisme sexuel» qui a déjà exposé les vices ordinaires de toute une galerie de tartuffes moralisants. La victime la plus récente de cette campagne avait été l'homme désigné comme «speaker» (président) de la Chambre des représentants, Robert Livingston, contraint de démissionner le mois dernier parce que Flynt était sur la piste des prostituées que ce père-la-vertu avait coutume de fréquenter.

Bob Barr, selon son ex-épouse, qui est la source des accusations de Flynt, aurait refusé de répondre devant un tribunal aux questions portant sur l'adultère qui avait entraîné son divorce en 1986. Il aurait aussi aidé son ex-épouse à subir un avortement en 1983. «Barr a pris la parole au Congrès pour comparer l'avortement à un assassinat», a rappelé le patron de Hustler. Militant de l'aile la plus extrémiste du Parti républicain, Barr avait été le premier représentant à appeler à la destitution de Bill Clinton, qu'il accuse d'«amoralité». Il est un pourfendeur des droits accordés aux homosexuels et un adversaire passionné du droit à l'avortement. Il s'est contenté de publier un communiqué dans lequel il nie avoir jamais menti sous serment, affirme n'avoir jamais «encouragé, incité, poussé ou forcé quiconque» à l'avortement et s'indigne de «la politique de l'attaque personnelle».

C'est pourtant bien une enquête sur les infidélités de Bill Clinton, financée par le milliardaire d'extrême droite Richard Scaife Mellon, qui avait incité Paula Jones à déposer sa plainte en «harcèlement sexuel», puis permis à ses avocats de débusquer Monica Lewinsky, enchaînement qui a mené inexorablement le pays d'une furtive félicitation à une crise constitutionnelle et morale.

La semaine dernière, le célèbre Matt Drudge (qui avait été le premier à rapporter sur son site Internet l'enquête non publiée de *Newsweek* sur la liaison entre Clinton et Lewinsky) avait lancé une bombe qui devait selon lui couler l'insubmersible Bill en révélant qu'un tabloïd de supermarché, *The Star*, avait retrouvé un enfant bâtard du président, âgé de 13 ans. L'«information» avait aussitôt été reprise par des chaînes câblées d'information (MSNBC, Fox News) et la presse conservatrice (*Washington Times*, *New York Post*, *Boston Herald*, etc.). Cette semaine *The Star* a annoncé que l'analyse d'ADN en paternité auquel il avait fait procéder s'était révélée négative...

Les déclarations de Larry Flynt ont replongé la «presse de référence» dans les sales draps dont elle ne se sort pas depuis que le *Monicagate* a éclaté. Flynt confirme qu'il a acheté au prix fort ses «informations». Il avait diffusé en octobre une publicité promettant un million de dollars cash à toute personne lui apportant des preuves de turpitudes sexuelles commises par des élus, des responsables du gouvernement ou des personnalités. Il est en train de préparer sa réplique au célèbre rapport Starr (base de l'accusation contre Clinton), le *Flynt Report*, sur la base des quelque 250 «informations» (dont il n'a corroboré pour l'instant qu'une dizaine) reçues par *Hustler* à la suite de cette annonce. «Je ne sais pas si j'arriverai à faire aussi fort que Starr», a-t-il honnêtement mis en garde à l'intention



ARCHIVES LE DEVOIR

«C'est le prix que nous payons pour vivre dans un pays libre: la tolérance de vues différentes, l'acceptation d'une propagande politique que vous n'acceptez pas. La véritable liberté, c'est la liberté accordée à d'autres d'exprimer les points de vue que vous haïssez le plus. C'est le sens du Premier Amendement: protéger les discours qui ne sont pas populaires», dit Larry Flynt.

des amateurs de porno...

Si les médias «sérieux» se font l'écho de ses ragots ou cherchent à les vérifier, ils seront accusés de se rouler dans le caniveau et de violer l'intimité des personnages publics, note Howard Kurtz, le critique médias du *Washington Post*. S'ils les ignorent, ils seront aussi accusés de censurer l'information pour des raisons politiques et priveront des lecteurs ou téléspectateurs, alléchés, quoi qu'ils en disent, par le voyeurisme dans les dessous des célébrités...

Pendant ce temps, le Sénat discute gravement pour savoir si, oui ou non, Monica sera appelée à la barre du procès de Clinton pour y décrire les attachements dont le président continue d'affirmer qu'ils ne sont pas «un rapport sexuel», donc qu'il n'a pas menti sous serment, donc qu'il n'y a pas lieu de le destituer...

La «version cauchemardesque du rêve américain»

LUC LAMPRIÈRE
LIBÉRATION

New York — Le magazine *People* avait autrefois vu, en lui, la «version cauchemardesque du rêve américain». En offrant un million de dollars aux femmes qui auraient des révélations susceptibles de mettre en évidence l'hypocrisie des politiciens de Washington, Larry Flynt a confirmé une nouvelle fois l'épithète. D'ici la fin du mois, il promet un feu d'artifice avec la publication du *Flynt Report*, sorte de numéro hors série de sa revue porno, *Hustler*, les photos en moins mais pas sans les détails croutillants: une dizaine de leaders du Congrès seraient, selon lui, épinglés. Dans les dorures et le velours de son bureau, au sommet de l'immeuble qui domine un carrefour de Hollywood, siège de son groupe de presse, le fier éditeur de *Hustler* prend un malin plaisir à se payer les hypocrites qui, selon lui, peuplent son pays et, surtout, sa classe politique. Handicapé à la suite d'une tentative d'assassinat en 1978, il circule dans un fauteuil roulant plaqué or ou il pose avec une visible délectation pour les photographes.

En 1996, Larry Flynt a vu son nom à l'affiche des cinémas du monde entier quand Milos Forman a fait de sa vie et de son personnage — incarné par Woody Harrelson — la trame d'un long scénario à la gloire de la liberté d'expression: l'histoire remarquable d'un ancien patron de strip-tease miteux, débrouillard et manipulateur, pacifiste, opposé à la guerre du Vietnam, sauvé par son humour. Son retour aujourd'hui sur le devant de la scène ou sa délectation pour le scandale et ses démentis judiciaires l'avaient installé pendant les années 70 lui permet d'endoctriner son habit favori; celui d'un combattant solitaire en butte à l'esprit étrié et à la morale obtuse

de ses contemporains que les scrupules n'embarrassent guère. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il choisit sa cible au cœur des assurances washingtoniennes: c'est en publiant des photos nues de Jackie Onassis que ce provocateur né les pieds dans la boue du Kentucky caga son premier million de dollars!

La voix cassée, rendue cavernueuse par l'écho d'années de cocktails médicamenteux, de drogues et d'analgésiques, diffuse un venin qu'il s'irrite comme une liqueur. Depuis le tournage du film de Milos Forman — pour lequel il était consultant et où il joue le rôle d'un juge —, Larry Flynt se préparait à devenir le plus inattendu des acteurs politiques de l'ère Clinton. Lors de la sortie du film de Milos Forman, James Carville, l'ancien conseiller de Bill Clinton — qui jouait un rôle de figurant dans le film —, avait organisé une projection privée du film, occasion pour lui d'une rencontre avec le gratin démocrate de la capitale. «C'est le prix que nous payons pour vivre dans un pays libre: la tolérance de vues différentes, l'acceptation d'une propagande politique que vous n'acceptez pas. La véritable liberté, c'est la liberté accordée à d'autres d'exprimer les points de vue que vous haïssez le plus. C'est le sens du Premier Amendement: protéger les discours qui ne sont pas populaires», avait expliqué Larry Flynt à *Libération* il y a deux ans. *Hustler* au passage profite de tout cela: malgré une diffusion en forte baisse par rapport aux années 70 (deux millions d'exemplaires au sommet), le magazine profite de la publicité récente liée aux initiatives de son éditeur: le dernier numéro aurait, selon *Business Week*, déjà enregistré des ventes en hausse de 10 %. Larry Flynt, après tout, ne prétend pas être un croisé de la démocratie. «Tout ce que j'ai toujours voulu, nous disait-il, c'est gagner du fric et me marrer. Le reste est arrivé en cours de route.

BASQUES

SUITE DE LA PAGE 1

droit de contrarier. Avant même que la paix ne soit revenue au Pays basque, le Guggenheim témoignait du dynamisme retrouvé du premier port et du deuxième marché financier d'Espagne (la Banque de Bilbao est la troisième du pays). Mais, surtout, de l'une de ses grandes capitales culturelles.

Loïn du pseudo-modernisme des blocs de béton gris qui abritent les bureaux de l'administration autonome basque, les habitants de Bilbao ont rivalisé d'audace en choisissant le délinquant Frank Gehry pour ériger cette cathédrale moderne.

Influencé par le pop art, Gehry a déjà dessiné un restaurant aux allures de poisson frétilant, une entrée de bureaux en forme de jumelles et l'erratique American Center de Paris. Pour Bilbao, le Californien a imaginé une fleur de titane et de verre qui éblouit le passant quel que soit le lieu de la ville où il se trouve. Impossible de passer à côté de ce qui est devenu avant même son inauguration la marque de commerce de Bilbao. L'audace aura été payante. Le musée de Gehry — dont le blanc immaculé et les ondulations sont autant de clins d'œil au célèbre musée Guggenheim de la Cinquième Avenue de New York — a été couronné par une demi-douzaine de prix d'architecture. L'architecte Philip Johnson n'hésite pas à le considérer comme «le plus grand building de notre époque». Plus modeste, son auteur a déclaré que «Bilbao n'est pas sur les itinéraires de voyage de tout le monde, il fallait donc sortir de l'ordinaire».

Le projet naquit en 1991 lorsque le gouvernement basque lança la fondation Guggenheim à envisager la construction d'un nouveau musée après ceux de New York et de Venise. Il n'a pas été facile de convaincre les responsables politiques de se lancer dans une telle aventure en utilisant les sites abandonnés de l'ancien port. Mais la fantaisie de Gehry devait se combiner au pragmatisme basque. Le musée de Bilbao est un des rares projets de Frank Gehry à avoir été achevés dans les délais et en respectant les budgets prévus (100 millions \$ US).

Le résultat a de quoi faire réfléchir tous ceux qui imaginent qu'entre deux cocktails Molotov, la culture basque ne raffole que de chansons folkloriques et de *cantaris*, ces danses traditionnelles où tout le monde sautille en chœur. En un an, le musée a accueilli trois fois plus de visiteurs que prévu et 84 % des visiteurs de Bilbao disent venir exprès pour découvrir ce navire de titane. L'an dernier, le musée a couvert 67 % de ses dépenses (on prévoyait 45 %). Une enquête a révélé que les activités du musée avaient suscité la création de 3816 emplois et des entrées fiscales équivalent à 0,66 % de tous les impôts collectés au Pays basque.

Avec un taux de chômage qui frise encore les 25 %, Bilbao était pourtant il y a dix ans à peine un véritable désastre industriel. Les chantiers navals, la sidérurgie, la fabrication d'appareils électroménagers avaient fui sous d'autres cieux. Il faut se promener sur les rives de la vieille ville vers 19h alors que l'université Deusto se vide et qu'une foule bigarrée envahit les rues et les cafés pour sentir la fébrilité retrouvée. Construite au fond d'une vallée, peu de villes espagnoles ont la densité de Bilbao.

Le Guggenheim a eu un effet d'entraînement surprenant sur le développement urbain. Norman Foster, le créateur de la Bank Tower de Hong-Kong, a été invité à dessiner un métro futuriste dont la construction s'étalera jusqu'en 2011. Les plaisants ont baptisé ses surprenantes bouches de métro en forme de coquillage: *fosteritos*.

Santiago Calatrava, architecte de Valence, a construit sur la Nervion une passerelle blanche aux lignes courbes et au pavé de verre. Les Madrilènes Federico Soriano et Dolores Palacios ont imaginé un centre de conférence et de musique à deux pas du Guggenheim. Un centre de commerce et des arts dessiné par Cesar Pelli devrait un jour prendre place entre ces deux monuments de même que 200 000 m² d'espaces verts le long de la Nervion. Plus loin vers l'estuaire, 400 000 m² seront aussi arrachés à l'industrie pour servir au commerce et au loisir.

Metropoli 30, qui regroupe aussi bien des entreprises que des associations, est l'organisme créé par le gouvernement basque afin de diffuser une nouvelle image de la ville. Rarement mission aura été aussi bien accomplie, et aussi vite. L'ouverture du musée a attiré plusieurs milliers de journalistes. La seule revue de presse de 1998 contient 8500 articles.

Maitre d'œuvre de Metropoli 30, Alfonso Martínez Cearra s'est donné pour défi de «réinventer la ville» et de «transformer une zone industrielle froide en un triangle d'or». Ce que les Français qui fréquentent Bilbao appellent un «lifting» radical. L'objectif est clair: catapulte Bilbao au rang des capitales européennes. Bilbao ne sera jamais Paris ou Londres, mais elle est en train de se hisser parmi ces villes moyennes, comme Barcelone et Berlin, dont la vie culturelle rejaille dans le monde.

Seule ville espagnole reliée au réseau de TGV, Bilbao ne jure plus que par l'Europe, comme si l'Espagne était soudain trop étroite pour ses rêves de grandeur. L'art n'exclut pas les rivalités avec Madrid. Au contraire. Une salle avait été construite spécialement pour accueillir *Guernica*, la toile de Picasso qui illustre le bombardement par les armées de Franco de ce lieu sacré de l'histoire basque. Le Prado a répondu que le tableau ne pouvait pas voyager. Il s'est pourtant déjà rendu à New York et Paris.

La reconstruction de Bilbao n'a pas que ses beaux côtés. Plusieurs s'insurgent contre la destruction systématique des vieux locaux industriels de la zone portuaire, que certaines villes, comme Londres, ont su réhabiliter. Mais les Basques ont toujours été d'insatiables découvreurs en mal de terres inexploitées. Comme si, en reconstruisant son vieux port, Bilbao voulait tourner la page sur les 30 dernières années faites de difficultés économiques, de violence et d'attentats terroristes. Comme si, en rasant ses vieilles pierres, elle voulait au plus vite passer à autre chose.